

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

MINISTÈRE DES SPORTS ET
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE



ETATS GENERAUX DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE



RAPPORT GENERAL

Yaoundé 18 - 20
Novembre 2010



S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	1
II. THEMATIQUE CENTRALE DES ETATS GENERAUX	2
III. PHASE PREPARATOIRE	3
IV. DEROULEMENT DES ASSISES	4
*Assises Départementales	5
*Assises Régionales	5
*Assises Nationales	5
i-Cérémonie d'ouverture	6
ii-Communications scientifiques	8
iii-Travaux en ateliers	9
Atelier N°1	11
Atelier N°2	17
Atelier N°3	25
Atelier N°4	31
Atelier N°5	39
Atelier N°6	49
iiii- Cérémonie de clôture	58
V. PHASE POST-ETATS GENERAUX	59
ANNEXES	61
1- Discours	63
2- Motion de soutien	83
3- Liste des participants	85
4- Décision portant Création du Comité d'organisation	91
5- Décision constatant la Composition du Comité d'organisation	97

I. INTRODUCTION

Depuis une décennie, en dépit de quelques succès épisodiques, les performances insuffisantes enregistrées tant dans les sports collectifs qu'individuels ainsi que la récurrence de multiples crises entre les différentes instances de gestion des activités physiques et sportives constituent une préoccupation constante des Autorités publiques.

C'est dans ce souci que le Président de la République, Chef de l'Etat a prescrit au Ministre des Sports et de l'Education Physique, dès le 29 août 2008, la tenue des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique. Cette très haute prescription a été relayée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans la feuille de route du Ministère des Sports et de l'Education Physique, au titre de l'année budgétaire 2010.

Déférant à ces très hautes prescriptions, le Ministère des Sports et de l'Education Physique a effectivement organisé à Yaoundé les 18,19 et 20 novembre 2010, à Yaoundé, les assises nationales des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique, avec pour objectif principal de procéder à la redynamisation du mouvement sportif national et renforcer la cohésion sociale à travers les activités physiques et sportives.

Déjà, le Forum National sur le football organisé du 25 au 27 mai 2010, à Yaoundé, avait apporté des éléments de réponse à certaines de ces préoccupations. Les Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique ont étendu la réflexion sur l'ensemble des activités physiques et sportives tout en approfondissant les pistes de solutions évoquées lors du forum.

II -THEMATIQUE CENTRALE DES ETATS GENERAUX

« LA REDYNAMISATION DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE AU CAMEROUN ».

Cette thématique générale a été analysée en six (06) sous-thèmes:

- 1) Education physique ;
- 2) Disciplines sportives olympiques et paralympiques ;
- 3) Disciplines sportives non olympiques ;
- 4) Football ;
- 5) Financement et partenariat ;
- 6) Formations en sport et en éducation physique.

L'objectif général visé par les Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique, était d'élaborer des stratégies et des modalités opérationnelles du développement Sport et de l'Education Physique afin d'optimiser les performances dans leur pratique au Cameroun.

Il s'est décliné en objectifs spécifiques ainsi qu'il suit :

- déterminer les conditions et les modalités de l'apport des APS dans le développement socio-économique ;
- proposer des outils de revalorisation de la pratique de l'Education Physique en milieu scolaire, universitaire et extrascolaire ;
- déterminer les facteurs de professionnalisation des disciplines sportives ;
- déterminer les conditions et les modalités de l'apport des APS dans l'amélioration de la santé physique et mentale des populations ;
- examiner les différents systèmes de formation applicables aux Sports et à l'Education Physique ;
- améliorer le rayonnement international du Cameroun à travers les APS ;
- établir un modèle de convention standard de collaboration et de partenariat entre l'Etat et les Fédérations sportives nationales ;
- élaborer un projet de statut du sportif de haut niveau ;
- élaborer des projets de textes organisant les différentes sélections nationales ;

- examiner tous les projets de textes relatifs à la relance du mouvement sportif national ;
- élaborer un projet de statut de l'encadreur sportif.

L'organisation des Etats généraux du Sport et de l'Education Physique s'est articulée en trois phases :

- 1- la phase préparatoire ;
- 2- la phase de déroulement des assises ;
- 3- la phase post-Etats Généraux.

III-PHASE PREPARATOIRE

Pour traduire en actes concrets la vision politique du Chef de l'Etat, le Ministre des Sports et de l'Education Physique a mis sur pied un groupe de travail restreint, chargé de lui proposer toutes les modalités liées à l'organisation des Etats Généraux du Sport et de l'Education physique. Ce comité a travaillé pendant trois mois, de juillet à septembre 2010 et sa mission s'est achevée avec la signature des actes ci-dessous :

- La décision n°245/MINSEP/CAB du 12 Octobre 2010 portant création du Comité des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique ;
- La décision n° 246/MINSEP/CAB/ du 12 Octobre 2010 constatant la composition du Comité d'Organisation des Etats Généraux du Sport et de l'Education physique ;
- La production d'un document de cadrage général desdits Etats Généraux.

La décision n°246 sus-évoquée était structurée en trois parties principales:

- La Supervision générale ;
- La Commission scientifique ;
- Le Sous –comité technique.

Chaque commission ou chaque sous–comité technique avaient des missions spécifiques clairement définies. Dans ce cadre, La commission scientifique, organe de conception, a travaillé du 13 octobre au 17 novembre 2010,

pour produire à partir du document de cadrage général élaboré par le comité ad hoc, tous les documents liés à l'organisation des Etats Généraux du Sport et de L'Education Physique ainsi que toute la logistique nécessaire.

Les documents ci-dessous énumérés ont été validés par le comité d'organisation, dupliqués et distribués à chaque participant au niveau Départemental, Régional et National, dans les deux langues officielles.

Il s'agit :

1-du document d'orientation des travaux qui comprend :

- a. les termes de référence des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique ;
- b. les termes de référence des travaux en ateliers ;

2-des aide-mémoire des différents ateliers comprenant :

- c. les sous-thèmes ;
- d. Le cadre juridique ;
- e. L'état des lieux ;
- f. Les résultats attendus ;
- g. Les activités à mener ;
- h. Les ressources mises à disposition.

3-de la composition des ateliers comprenant :

- i. les superviseurs ;
- j. les modérateurs ;
- k. les rapporteurs ;
- l. les membres ;
- m. les personnalités ressources.

4-la liste des participants.

IV- DEROULEMENT DES ASSISES

Les Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique ont rassemblé environ sept mille (7.000) participants. Ils se sont déroulés en trois phases en vue d'une très large consultation de tous les acteurs et la prise en compte de toutes les expertises :

Assises Départementales

Les assises départementales se sont tenues du 13 au 15 septembre 2010. Elles ont regroupé cent (100) personnes par département, soit un total de cinq mille huit cent (5.800) participants, sur l'ensemble du territoire national.

Elles avaient pour but de collecter les données et de recueillir les préoccupations des acteurs du mouvement sportif à la base.

Assises Régionales

Les assises régionales se sont tenues du 05 au 10 octobre 2010. Elles ont regroupées environ six cent (600) participants, soit 60 par région, et avaient pour but de faire la synthèse des contributions issues des assises départementales tout en les enrichissant.

Assises Nationales

Les assises nationales se sont tenues du 18 au 20 novembre 2010 au Palais des Congrès de Yaoundé.

Elles avaient pour but l'exploitation, l'enrichissement des données collectées et la transformation des résolutions et recommandations en plan d'action réaliste à soumettre au Gouvernement.

Il y'a lieu de relever que la phase de déroulement des assises nationales a connu quatre temps forts à savoir :

- la cérémonie solennelle d'ouverture ;
- la séance plénière d'audition des communications scientifiques ;
- les travaux en ateliers ;
- la cérémonie de clôture.

i . Cérémonie solennelle d'ouverture

La cérémonie officielle d'ouverture des assises nationales s'est déroulée le 18 novembre 2010, à partir de neuf heures, au Palais des Congrès de Yaoundé,

sous la présidence de Monsieur Michel ZOAH, Ministre des Sports et de l'Education Physique. Elle a été rehaussée par la présence effective des membres du Gouvernement et autres personnalités ci-après :

Madame et Messieurs

- le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille,
- le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,
- le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- le Ministre de la Santé Publique,
- le Ministre de la Jeunesse,
- le Ministre du Tourisme,
- le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Relations avec les Assemblées,
- le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat,
- le Secrétaire d'Etat aux Enseignements Secondaires.
- le Gouverneur de la Région du Centre,
- les anciens Ministres : Félix TONYE MBOCK, Joseph MBOUI, John BEGHENI NDEH, Augustin EDJOA, Charles ETOUNDI, Joseph Marie BIPOUN WOUM.
- des représentants du Corps diplomatique et des organisations internationales.
- des Experts venus de l'étranger,
- plus de 500 participants de diverses catégories socio professionnelles et de divers horizons.

Elle a été marquée par deux principales allocutions :

*celle du représentant du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Dans une brève allocution, le représentant du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, a exprimé la reconnaissance des populations de la ville de Yaoundé quant au choix porté sur leur métropole pour abriter la tenue des assises nationales des Etats Généraux du Sport et de

l'Education Physique. Il a terminé son propos en souhaitant un bon séjour aux participants et plein succès aux travaux.

** le discours du Ministre des Sports et de l'Education Physique.*

Dans son discours, le Ministre des Sports et de l'Education Physique s'est d'abord acquitté d'un devoir agréable de gratitude, envers tous ceux qui, depuis les Assises Départementales et Régionales jusqu'aux Assises nationales, ont contribué, à la préparation, l'organisation et la tenue des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique. Il a particulièrement salué la présence effective des membres du Gouvernement, des représentants des missions diplomatiques, des organisations internationales et des anciens Ministres.

Après une pensée pieuse et émue à l'égard des grands acteurs du monde sportif disparus, le Ministre des Sports et de l'Education Physique a situé le contexte et la justification des Etats Généraux, rappelé les très hautes prescriptions du Chef de l'Etat relayées par les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans la feuille de route adressée au Ministre des Sports et de l'Education Physique. Il a notamment axé son propos sur la raison d'être des Etats Généraux et défini les orientations devant guider les travaux.

En substance, Monsieur **Michel ZOAH**, Ministre des Sports et de l'Education Physique a présenté les Etats Généraux comme un moment important pour le mouvement sportif de se remettre en question, en vue d'un nouveau départ consensuel sur la base de nouvelles règles, avec un nouvel espoir, vers de nouveaux objectifs.

En rappelant l'exhortation du Président de la République, Son Excellence Monsieur **PAUL BIYA**, quant à la considération à accorder à tous les sports et à la place que mérite l'Education Physique dans le système éducatif camerounais, le Ministre des Sports et de l'Education Physique a indiqué les attentes du Gouvernement et des populations à l'issue de ces importantes assises. Il a, de ce fait, exhorté les participants à aller vers des résolutions pertinentes, des résultats patents aux fins d'une redynamisation urgente et durable de notre mouvement sportif et d'une promotion optimale de l'Education Physique.

Après l'intervention du Ministre, s'en sont suivis la suspension des travaux, la photo de famille et un cocktail. A la reprise, les participants ont eu droit à la présentation du Document d'Orientation des Etats Généraux par le Président de la Commission Scientifique, suivi de quatre communications en plénière.

ii. Communications scientifiques

Les communications scientifiques ci-après ont été délivrées :

-La Pratique de l'Education Physique : Enjeux et Perspectives.

Par Monsieur Mathias MPABE, PEPS, Docteur en Mesure et Evaluation.

-Le Transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration.

Par MM : Apollinaire PENDA, Secrétaire Permanent du Conseil de la Décentralisation ; et Edouard OUM, Ancien Secrétaire Permanent du conseil de la Réforme Administrative, Professeur à l'I.S.M.P.

-La Médecine du Sport au Cameroun, Enjeux et perspectives.

Par le Professeur TETANYE EKOE, Doyen de la faculté de Médecine et des Sciences biomédicales de l'Université de Yaoundé I.

-Le Financement, le Marketing et le Sponsoring du Sport.

Par Monsieur Martin ABEGA, Secrétaire Exécutif du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM).

Ces communications ont été suivies d'intenses et riches débats qui ont permis aux experts d'apporter des clarifications pour édifier davantage les participants sur les sujets traités.

iii. Travaux en ateliers

Le comité d'organisation a mis à la disposition des membres des ateliers un Document d'orientation des travaux, des aide mémoire, des textes législatifs et réglementaires actuellement en vigueur, des projets de textes et autres documents de références, selon le thème de chaque atelier.

Après la vérification des présences et des clarifications méthodologiques, les membres des ateliers ont débattu des différents points soumis à leur réflexion et de bien d'autres sujets relatifs à leur atelier ; ils ont accordé leurs points de vue et tenu des séances de validation en interne aux fins d'arrêter des résolutions dans un rapport d'atelier.





ATELIER N° 1 :

THEME: EDUCATION PHYSIQUE

Sous-thèmes :

- Enseignement de l'Education Physique en milieu scolaire et universitaire ;
- Développement de la pratique de l'Education Physique en milieu scolaire, universitaire et extra scolaire ;
- Gestion des enseignants d'EPS dans les structures partenaires ;
- Education Physique et genre.

COMPOSITION :

Superviseurs :

MM. - Charles Borromée ETOUNDI.

- Augustin Thierry EDJOA.

Modérateurs :

Mme. - Apolline Marie ABENA EKOBEA

M. - SOGUE YAOUNA

Rapporteurs :

Mmes. -Marie Louise MBITA

-Yvette MOUKOURY

- Dr. Emmanuel BAKENA

-Dr. Jules MINDJEME

Membres : 56

Documentation mise à disposition

- Loi n° 96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des Activités Physiques et Sportives ;
- Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur ;
- Loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun ;
- Loi 74/22 du 05 décembre 1974 sur les équipements sportifs et socio-éducatifs ;
- Décret n° 2005/098 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
- Arrêté interministériel sur la déconcentration des enseignants d'EPS ;
- Projet de Loi Fixant le Régime des Activités Physiques et Sportives ;
- Texte de déclaration de création de la FENASU ;
- Les Règlements Intérieurs de la FENASSCO (Ligues A et B) ;
- le rapport du Séminaire d'internalisation de la Stratégie Sectorielle du Secteur Sport et Education Physique ;
- Organigrammes des ministères partenaires : MINESEC, MINEDUB, MINESUP, MINJEUN.

A- Etat des lieux

A.1 Forces

- Existence des personnels Enseignants d'EPS au MINSEP et services déconcentrés des Ministères en charge du système éducatif ;
- Formation permanente des cadres dans les écoles de formation (CENAJES);
- Existence d'un programme officiel de l'enseignement de l'EPS ;
- Existence des infrastructures sportives dans certains établissements scolaires ;

-Existence des structures de conception de développement du contrôle et de l'évaluation de l'enseignement de l'EPS ;

-Evaluation d'un ensemble des textes régissant l'enseignement de l'EPS dans tous les ordres d'enseignement.

A.2 Faiblesses

* insuffisance des enseignants d'EPS par rapport au ratio exigé par les Institutions Internationales spécialisées ;

* absence des personnels d'EPS formés dans plusieurs Etablissements ;

* carte scolaire non maîtrisée ;

* démotivation du personnel enseignant, faute de statut ;

* absence d'une plate-forme de collaboration MINSEP/ Ministères partenaires ;

* dysfonctionnement dans la gestion du personnel enseignant ;

* insuffisance du matériel didactique ;

* pénurie et vétusté des infrastructures existantes ;

* non application de la loi N° 74/22 du 05 décembre 1974 sur les équipements sportifs et socio-éducatifs ;

* non prise en compte à titre essentiel des notes d'EPS dans les différents Examens officiels ;

*absence d'un programme harmonisé d'enseignement de l'Education Physique et Sportive ;

*absence de textes réglementant la création et le fonctionnement des centres de remise en forme ;

* fonctionnement anarchique des centres de remises en forme dans les régions ;

* gestion peu efficace du personnel enseignant existant ;

* mauvais fonctionnement des ligues sportives régionales ;

* inexistence des enseignements d'Education Physique dans certaines facultés des universités d'Etat;

* insuffisance d'inspection pédagogique ;

*insuffisance qualitative et quantitative du personnel d'encadrement (1 enseignant/850 élèves en moyenne) ;

* insuffisance de structures adaptées (parcours Vita, centres de loisir, etc.) ;

* manque d'engouement par les élèves dans la pratique de l'Education Physique ;

* marginalisation des enseignants d'Education Physique et Sportive dans leur milieu professionnel ;

* marginalisation des personnes handicapées dans la pratique des Activités Physiques et Sportives, en violation de la loi 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, en sa section 4 de l'article 37 ;

* méconnaissance des bienfaits des Activités Physiques et Sportives par les populations.

A.3- Opportunités

* volonté de l'Etat d'accroître les effectifs des enseignants d'EPS ;

* projet de construction des infrastructures de proximité (PNDIS) ;

A.4- Menaces

* Refus des inspections par les enseignants ;

B- Résultats attendus

*Une synthèse de l'état des lieux/thème indiquant : les forces, faiblesses, opportunités, menaces /risques ;

*les stratégies et les actions prioritaires comprenant entre autres :

-un projet de texte portant partenariat entre le MINSEP et les Collectivités Territoriales Décentralisées pour la construction des infrastructures socio-éducatives ;

-les principaux axes d'un projet de texte standard de partenariat entre les fédérations sportives civiles et les fédérations FENASSCO A et B, FENASU ;

-un projet de texte portant sur la gestion des enseignants d'EPS mis à la disposition des établissements scolaires et universitaires ;

-un projet de texte réglementant la création et le fonctionnement des centres de remise en forme ;

* le plan d'action prioritaire élaboré par l'atelier pour l'ensemble des sous thèmes de l'atelier ;

* la validation du document de politique nationale du sport.

C- Recommandations

Après des débats intenses et très enrichissants, les participants sont parvenus aux recommandations suivantes:

-la nécessité de prendre en compte l'Education Physique dans le sous-système anglophone ;

-l'harmonisation des contenus d'enseignement de l'EPS dans le système éducatif ;

-l'élaboration d'un statut des corps des enseignants qui intègre l'enseignant d'EPS comme enseignant à part entière ;

-la redynamisation des inspections pédagogiques ;

-l'augmentation du nombre des inspecteurs pédagogiques tant au niveau national que régional ;

-l'élaboration des textes d'application de la loi 74/22 du 05/12/1974 portant sur les équipements sportifs et socio-éducatifs ;

-la prise en compte dans l'enseignement de l'EPS des approches genre et handicap intégrant les minorités ;

-la validation du document de politique nationale du Sport et de l'Education Physique ;

-l'intégration du personnel d'EPS dans les structures en charge de l'organisation des examens officiels (DEXC, OBC, GCE BOARD).

-la création des Instituts Régionaux d'Education Physique

-la vulgarisation de l'utilisation des TIC ;

-le relèvement du coefficient en EPS de 1 à 2 ;

-la prise en compte de la note d'EPS dans son entièreté aux examens officiels, au même titre que les notes des autres matières de base ;

- le relèvement du nombre d'heures d'EPS de 1 à 2 heures dans l'enseignement primaire, et de 2 à 4 heures dans les ENIEG ;
- la révision et la production des programmes d'enseignement d'EPS ;
- l'évaluation systématique de tous les élèves en EPS, en pratique et / ou par écrit ;
- l'institution des plateformes de concertation permanentes entre le MINSEP et les ministères partenaires ;
- l'animation sportive au sein des Etablissements scolaires et universitaires par l'organisation des championnats inter facultés et inter établissements ;
- la mise en place des textes régissant le fonctionnement de la Fédération Nationale des Sports Scolaires et de la Fédération Nationale des Sports Universitaires ;
- l'implication des collectivités territoriales décentralisées dans la création, l'aménagement et la sécurisation des plateformes sportives de proximité ;
- la prise en compte de l'avis technique des responsables en charge des Sports et de l'Education Physique dans la délivrance des agréments relatifs à la création des établissements scolaires et autres structures de pratique de l'Education Physique en milieu ouvert ;
- la mise en place d'une réglementation relative à l'ouverture des centres de remise en forme.

ATELIER N°2 :

THEME : DISCIPLINES SPORTIVES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
(Sports individuels – Sports collectifs – Sports duels – Sports de combat)

Sous-thèmes

- Environnement institutionnel (Convention Etat/Fédérations , Statut et Règlement intérieurs des fédérations ; statut du sportif de haut niveau ; projet de règlement intérieur type des sélections nationales).
- Organisation et fonctionnement des fédérations.
- Sport et Genre.

COMPOSITION :

Superviseurs

Pr. Joseph Marie BIPOUN WOUM.
Pr. Gervais MENDO ZE.

Modérateurs :

- Pr. Paul Gérard POUGOUE
- Me. Ignace ENAMA
MM- HAMADOU EVELE
André Marie NDONGO
Robert NDJANA

Rapporteurs :

Mme. Ariane BISSICK
MM. Benoit Alphonse ESSAMA
Anthony TABI FORSUH

Membres : 114

Documentation mise à disposition

- Loi n° 96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des activités physiques et sportives ;
- Loi 74/22 du 05 décembre 1974 sur les équipements sportifs et socio-éducatifs ;
- Décret n° 2005/098 du 16 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
- Statut type des fédérations sportives olympiques et paralympiques ;
- Séminaire d'internalisation de la Stratégie Sectorielle du Secteur Sport et Education Physique ;
- Organigramme type des fédérations : FECAFOOT, FECAVOLLEY ;
- Projet de texte sur les modalités d'organisation des manifestations sportives nationales ;
- Projet de texte portant création et fonctionnement d'une fédération sportive civile nationale ;
- Projet de texte fixant les modalités d'organisation des championnats de vacances ;
- Projet de texte portant création, organisation et fonctionnement du comité d'animation des populations par les activités physiques et sportives ;
- Projet du statut du sportif de haut niveau ;
- Projet de règlement intérieur type des sélections nationales ;
- Code disciplinaire : FECAFOOT, FECAJUDO ;
- Document de Politique Nationale du Sport et de l'Education Physique ;
- Projet type des Directions Techniques Nationales.

A. Etat des lieux

A.1- Forces

- l'existence d'un cadre légal et réglementaire organisant les Activités Physiques et Sportives ;

- la prise en compte de toutes les formes d'Activités Physiques et Sportives (Sport pour Tous, Sport de Haut Niveau) ;
- la volonté politique de promouvoir tous les sports ;
- l'existence d'un cadre juridique approprié à la loi fixant charte des Activités Physiques et Sportives ;
- la propension des camerounaises à pratiquer les activités physiques et sportives ;
- le talent des sportifs camerounais ;
- l'existence d'un programme de développement et de préparation olympique élaboré par le Comité International Olympique dans le cadre d'une olympiade ;
- l'existence des équipes dames et messieurs dans la plupart des disciplines sportives ;
- les performances sportives exceptionnelles de la Gent féminine.

A.2 Faiblesses

- l'absence de sièges pour plusieurs fédérations civiles et ligues Régionales, Départementales et d'Arrondissement ;
- la non application intégrale des organigrammes existants ;
- l'absence de suivi des activités des commissions spécialisées dans les fédérations ;
- l'absence de programmation et de budgétisation annuelle des activités annuelles ;
- l'absence d'un statut et d'un règlement intérieur du personnel ;
- l'absence d'un manuel de procédures administratives ;
- l'insuffisance de personnels qualifiés recrutés sur la base de contrats de travail, après appel à candidature ;
- l'insuffisance de ressources financières qui handicape le bon fonctionnement des ligues ;
- l'absence des textes régissant les rapports entre les ligues sportives et les délégations régionales du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

-la mauvaise application des textes régissant le fonctionnement des FENASSCO A et B ;

-l'absence des infrastructures appropriées ;

-les conflits réguliers entre les structures faïtières et leurs démembrements ;

-l'exode des talents sportifs vers l'extérieur ;

-la faible implication des entreprises publiques et privées dans le financement du sport ;

-la mauvaise gestion des fonds par les gestionnaires des fédérations ;

-la faible intégration de la jeunesse extrascolaire dans la pratique des Activités Physiques et Sportives ;

-la médiatisation insuffisante des évènements sportifs ;

-la faible taux de participation de la gent féminine à la pratique des Activités Physiques et Sportives ;

-le manque d'encadreurs techniques ou entraîneurs qualifiés dans les Régions ;

-la non-conformité des infrastructures sportives devant abriter les centres et sous-centres des épreuves pratiques aux examens officiels ;

-la non-implication des collectivités territoriales décentralisées dans l'entretien et l'aménagement des infrastructures de pratique du sport de maintien.

A.3- Opportunités

-une volonté politique affirmée des pouvoirs publics de promouvoir les Activités Physiques et Sportives ;

- une grande vitalité du mouvement sportif national ;

-l'existence de 43 fédérations sportives, civiles ou d'Etat, dotées des statuts et règlements intérieur ;

- l'existence de possibilités d'autofinancement dans les fédérations;
- un potentiel démographique national susceptible d'être valorisé au plan sportif;
- l'existence d'un fort potentiel physique des femmes camerounaises à la performance sportive ;
- l'existence d'un cadre juridique incitatif tant sur le plan national qu'international.

A.4- Menaces.

- l'existence de freins à la promotion des Activités Physiques et Sportives pour Tous et des performances sportives ;
- la multiplication des conflits entre la tutelle, les fédérations sportives, les associations sportives et leurs licenciés ;
- l'absence d'un cadre réglementant les formations relatives aux encadreurs médicaux, entraîneurs et aux officiels techniques ;
- l'absence d'un statut et d'un règlement intérieur du personnel exerçant dans les fédérations olympiques ;
- l'absence d'un manuel de procédure administrative de gestion des fédérations;
- l'insuffisance d'un personnel qualifié ;
- l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures appropriées ;
- la médiocre ou la faible médiatisation des évènements sportifs nationaux ;
- l'exode des talents ;
- l'existence persistante des préjugés socioculturels pour la pratique du sport par les femmes dans certaines Régions.

B.-Résultats attendus

- une synthèse de l'état des lieux/thème indiquant : les forces, faiblesses, opportunités, menaces /risques ;
- les stratégies recommandées par l'atelier comprenant, entre autres :

*la structuration globale des projets d'organigrammes pour les fédérations, les ligues Régionales, Départementales et d'Arrondissement;
*les profils-types des personnels de gestion administrative et financière minimum des fédérations sportives ;

*les profils-types des personnels techniques minimum des fédérations ;

*le canevas-type du programme d'activité annuel et du budget prévisionnel des fédérations sportives ;

*le canevas du règlement intérieur des fédérations sportives ;

*des mesures visant à accroître l'efficacité organisationnelle des fédérations aux niveaux central et décentralisé ;

-l'élaboration d'un projet de code disciplinaire type des fédérations sportives ;

-l'élaboration d'un organigramme type des fédérations sportives ;

-l'élaboration d'un plan d'action prioritaire à court, moyen et long terme, élaboré par l'atelier ;

-la validation du document de politique nationale du sport.

C.-Recommandations

Après des débats riches, les participants sont parvenus aux recommandations suivantes:

-la nécessité de signature d'une convention de collaboration entre l'Etat et les fédérations ;

-le bénéfice par les Fédérations d'une délégation de pouvoir de service public pour la gestion de leurs activités spécifiques (professionnalisme, création des sociétés à objet sportif, etc.) ;

-la mise sur pied des modalités administratives du contrôle par l'Etat, de la gestion des fédérations sportives ;

-la création d'un Comité National Paralympique rattaché au Comité International Paralympique ;

-l'application intégrale de la loi sur les infrastructures et équipements socio-éducatifs ;

-la réalisation des infrastructures adaptées au sport et à l'Education Physique pour personnes handicapées ;

-la construction d'un immeuble devant abriter les sièges des fédérations sportives civiles nationales ;

-la clarification des relations existant entre l'Etat et le Comité National Olympique du Cameroun (**CNOSC**) ;

-l'élaboration d'un organigramme type pour les fédérations olympiques et paralympiques ;

-la planification et à la budgétisation des activités annuelles des fédérations sportives;

-le renforcement des capacités des personnels d'encadrement administratif et technique des fédérations sportives;

-l'élaboration et l'application d'un code éthique par les fédérations;

-une meilleure organisation des compétitions nationales ;

-l'accompagnement les sportifs dans leur carrière ;

-la présentation du sport comme un produit économique susceptible d'intéresser les opérateurs économiques ;

-la forte implication de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées dans la construction des infrastructures sportives;

-l'implication de tous les médias audiovisuels dans la couverture les événements sportifs organisés sur le territoire national ;

-l'élaboration d'une convention entre les fédérations et l'Institut National et de la Jeunesse et des Sports pour la formation des encadreurs techniques ;

-l'affectation du personnel d'encadrement administratif dans les fédérations sportives.

-le respect des quotas de 30% au minimum de femmes dans les instances dirigeantes des associations sportives ;

-la création des commissions chargées de la promotion du sport féminin dans chaque fédération sportive ;

-l'organisation régulière des séminaires d'information sur les femmes et le sport ;

-l'actualisation et l'adaptation de la loi portant régime des activités physiques et sportives ;

-la signature des conventions entre l'Etat et les fédérations ;

-la mise en place d'un comité chargé de l'opérationnalisation des résolutions issues des Etats Généraux ;

-la participation effective des femmes au congrès mondial sur les femmes et le sport, organisé par le Comité International Olympique tous les quatre ans ;

-l'institution d'une journée nationale du sport féminin.



ATELIER N° 3 :

THEME : DISCIPLINES SPORTIVES NON OLYMPIQUES

(Sports individuels – Sports collectifs – Sports duels – Sports de combat)

Sous-thèmes :

- L'environnement institutionnel (Convention Etat/Fédérations, Statut et Règlement intérieur des fédérations, autres projets de texte, etc.) ;
- L'organisation et fonctionnement des fédérations ;
- Les jeux sportifs traditionnels ou patrimoniaux ;
- Les centres de remise en forme ;
- Le Sport et le genre.

COMPOSITION :

Superviseur : Dr. François DIKOUME

Modérateurs : - Dr. Edmond EBAL MENYE

MM. - Edouard OUM
- Cyprian FONDUFE WONGIBE.

Rapporteurs :

Mmes. Marie-Chantal TOUA EBODE
Rosaline KWENDE

MM. Jean Marie Sylvain ONDOA
EVELE MALIK ATOUR

Membres : 55

Documentation mise à disposition

-Loi n° 96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des activités physiques et sportives ;

-Loi 74/22 du 05 décembre 1974 sur les équipements sportifs et socio-éducatifs ;

-Décret n° 2005/098 du 16 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

-Statut type des fédérations sportives olympiques et paralympiques ;

-Séminaire d'internalisation de la Stratégie Sectorielle du Secteur Sport et Education Physique ;

-Organigramme type des fédérations : FECAFOOT, FECAVOLLEY ;

-Projet de texte sur les modalités d'organisation des manifestations sportives nationales ;

-Projet de texte portant création et fonctionnement d'une fédération sportive civile nationale ;

-Projet de texte fixant les modalités d'organisation des championnats de vacances ;

-Projet de texte portant création, organisation et fonctionnement du comité d'animation des populations par les activités physiques et sportives ;

-Projet du statut du sportif de haut niveau ;

-Projet de règlement intérieur type des sélections nationales ;

-Code disciplinaire : FECAFOOT, FECAJUDO ;

-Projet type des Directions Techniques Nationales ;

-Document de Politique Nationale du Sport et de l'Education Physique.

A. -Etat des lieux

A.1- Forces

-l'existence de plusieurs fédérations ;

-la disponibilité des fédérations à collaborer avec l'Etat pour un plus grand rayonnement du mouvement sportif ;

-l'existence des structures de remise en forme ;

-l'existence d'une forte demande de la population en sport de maintien et de rééducation ;

-l'existence des jeux sportifs traditionnels ou patrimoniaux dans les différents terroirs et des pratiquants de ces jeux ;

-l'existence d'une fédération de sport pour tous.

A.2- Faiblesses

-l'absence des sièges pour plusieurs fédérations civiles et ligues Régionales, Départementales et d'Arrondissement ;

-la non application des organigrammes existants ;

-l'absence de suivi des activités des commissions spécialisées ;

-l'absence de programmation et de budgétisation des activités annuelles ;

-l'absence d'un statut et d'un règlement intérieur du personnel ;

-l'absence d'un manuel de procédures administratives ;

-l'insuffisance de personnels qualifiés recrutés sur la base de contrats de travail ;

-l'insuffisance de ressources financières qui handicape le bon fonctionnement des ligues ;

-l'absence des textes régissant les rapports entre les ligues sportives et les délégations régionales du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

-l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures appropriées ;

-la faible ou la médiocre intégration de la jeunesse extrascolaire dans la pratique des Activités Physiques et Sportives ;

-la faible médiatisation des évènements sportifs ;

-l'insuffisance de l'encadrement médical des sportifs ;

- la récurrence des conflits entre les structures faïtières et leurs démembrements ;
- l'exode des talents sportifs vers l'extérieur ;
- la faible implication des entreprises dans le financement du sport ;
- la mauvaise gestion des fonds par les gestionnaires des fédérations ;
- la non-application des dispositions de la Charte sur des APS ;
- la non conformité de certaines dispositions de la loi portant charte sur les Activités Physiques et Sportives ;
- une programmation inadéquate des compétitions sportives ;
- la vente abusive des réserves domaniales sportives ;
- la faible taux de participation de la gent féminine à la pratique des Activités Physiques et Sportives ;
- le manque d'encadreurs techniques ou entraîneurs qualifiés dans les Régions ;
- la non implication des collectivités territoriales décentralisées dans l'aménagement des infrastructures de pratique du sport de maintien ;
- le non respect des instructions ministérielles par les ligues régionales ;
- l'inexistence des instruments juridiques qui régissent les rapports entre la tutelle et les fédérations ;
- l'insuffisance de la formation des intervenants dans la gestion adéquate des fédérations ;
- une structuration inadéquate des fédérations ;
- l'inadéquation des mécanismes d'autofinancement des fédérations ;
- l'absence de réglementation organisant les centres de remise en forme ;

-l'absence d'une structure en charge de la gestion ou de l'organisation des jeux sportifs traditionnels.

A.3 Opportunités.

-une volonté affirmée des Pouvoirs publics et de l'Etat d'entretenir des rapports concertés avec le mouvement sportif national;

-la volonté de l'Etat d'apporter son appui financier et technique au mouvement sportif

-la volonté de l'Etat de réduire le déficit infrastructurel dans le domaine du Sport et de l'Education Physique.

-l'existence des établissements nationaux susceptibles de fournir des offres adéquates de formation pour le personnel d'encadrement technique.

A.4 Menaces

-l'inexistence de mesures coercitives liées au non respect par les acteurs du sport des codes déontologiques, éthiques et moraux.

-un suivi inadéquat des structures en charge de l'organisation et de la promotion des activités physiques et sportives.

-l'indisponibilité des financements adéquats.

-la non application de la **Loi 74 / 22 du 05 Décembre 1974** sur les équipements sportifs et socio-éducatifs.

-la non application de la **Loi n°96 / 05 du 05 Août 1996** fixant charte des Activités physiques et sportives.

B. Résultats attendus

-une synthèse de l'état des lieux relatifs au thème indiquant : les forces, faiblesses, opportunités, menaces /risques ;

-les stratégies recommandées par l'atelier comprenant, entre autres :

*la structuration globale des projets d'organigrammes pour les fédérations, les ligues régionales, départementales et d'arrondissement;

*les profils-types des personnels de gestion administrative et financière minimum des fédérations sportives ;

*les profils-types minimum des personnels techniques des fédérations ;

*un canevas-type du programme d'activité annuel et du budget prévisionnel des fédérations sportives ;

*un canevas du règlement intérieur des fédérations sportives ;

*des mesures visant à accroître l'efficacité organisationnelle des fédérations aux niveaux central et décentralisé ;

-un plan d'action prioritaire à court, moyen et long terme, élaboré par l'atelier ;

-la validation du document de politique nationale du sport et de l'Education Physique.

C. Recommandations

Au terme de ses travaux, l'atelier a émis les recommandations ci – après :

-l'intégration par les fédérations de l'approche des statuts types dans l'élaboration de leur statut et leur approbation par la tutelle ;

-l'alignement des profils types des personnels aux standards des fédérations internationales d'attache ;

-l'arrimage des programmes d'activité à ceux des fédérations internationales d'attache et leur approbation préalable par la tutelle ;

-l'élaboration des organigrammes et du règlement intérieur des fédérations, conformément au modèle proposé ;

-la réorganisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique avec notamment la création d'une Direction Générale des Sports ;

-la réactivation de l'Association des Fédérations Sportives Nationales du Cameroun ;

-l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour la création des centres de remise en forme et de rééducation ;

-la prise en compte de l'approche genre dans la construction des infrastructures sportives, des centres de remise en forme et de rééducation ;

-la reconnaissance par l'Etat de l'existence des jeux sportifs traditionnels ;

-la collaboration étroite Ministère / fédérations, dans l'élaboration des normes techniques de construction des infrastructures sportives des centres de remise en forme et de rééducation.

ATELIER N° 4 :

THEME : FOOTBALL

Sous-thèmes :

- La création d'une ligue professionnelle de football
- La révision des textes organiques de la FECAFOOT
- La création d'un Fonds National de Développement du Sport

COMPOSITION :

Superviseur : M. John BEGHENI NDEH, ancien ministre

Modérateurs : Pr. Adolphe MINKOA SHE
S.M. Moïse NSOMO MONEYEMVENG
Dr. OUMAROU TADO
M. Joseph Antoine BELL

Rapporteurs : Mmes. Ufei NSEKE ANOMA
Thérèse Pauline MANGUELE
M. Bernard OBAMA

Membres : 61

Documentation mise à disposition

- Rapport général du forum national sur le football ;
- Projet de loi fixant le régime des APS ;
- Document de Politique Nationale du Sport et de l'Education Physique.

A-Résultats attendus

- un projet de texte sur la création d'une ligue professionnelle de football ;
- l'adoption du schéma organisationnel ;
- un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Supérieure de Football.

Recommandations

La méthodologie de travail a consisté à débattre tour à tour sur les thèmes retenus à savoir :

- I- La professionnalisation du football camerounais ;
- II- La création de l'Ecole Supérieure de Football ;
- III- La création du Fond National de Développement du Sport.

I – Professionnalisation du football camerounais

Après la présentation de quelques préalables, il a été retenu deux cadres d'intervention à savoir : le cadre juridique et institutionnel et l'environnement socio-économique.

I-1 Le cadre juridique et institutionnel

Dans ce domaine précis, il s'est agi pour la commission de proposer toutes les mesures légales à prendre par les pouvoirs publics et la FECAFOOT en vue du passage au professionnalisme.

A cet effet, les membres de l'atelier recommandent ce qui suit :

-la FECAFOOT doit impérativement procéder à un toilettage systématique de ses statuts en conformité avec les normes de la FIFA. Dans ce cadre, deux principes seront de rigueur :

**le respect de l'autonomie de la FECAFOOT par rapport aux normes techniques ;*

**la conformité des statuts de la FECAFOOT avec les lois de la République;*

-la modification de la loi de 1996 portant charte des APS, notamment son article 12, dans le sens de prévoir une typologie plus large pour la création des sociétés (MINSEP) ;

-la création d'une ligue nationale de football professionnel ;

**la révision et la réactualisation des textes réglementaires de la FECAFOOT par rapport à cette ligue professionnelle (FECAFOOT/Ligue Professionnelle) ;*

-la rédaction et l'adoption de la convention FECAFOOT-Ligue professionnelle ;

-la rédaction et l'adoption des statuts des joueurs, officiels, des encadrement techniques etc. (Ligue Professionnelle) ;

-l'élaboration d'un cahier de charges indiquant aux clubs les conditions à remplir et les différents délais à respecter (FECAFOOT);

-la création des sociétés à objet sportif (clubs) ;

-l'intégration de la possibilité de ne pas pouvoir passer tout de suite à un professionnalisme exclusif, mais d'avoir des étapes transitoires (FECAFOOT/Ligue Professionnelle)

I-2 L'environnement socio-économique

Il s'agit de trouver les voies et moyens devant rendre le football performant afin qu'il puisse attirer non seulement des investisseurs potentiels, mais aussi des spectateurs dans les stades.

Pour ce faire, les membres de l'atelier recommandent ce qui suit :

-l'appui aux clubs pour l'acquisition d'infrastructures propres ;

-la commettre d'une étude pour l'élaboration des plans architecturaux types à proposer aux clubs pour leur siège (fédération) ;

-la relance de la mise en œuvre effective du Programme National de Développement des Infrastructures Sportives (**PNDIS**) par la construction de dix(10) stades aux normes FIFA dans les chefs-lieux de Région (Etat-Municipalités) ;

-l'examen, avec le MINFI, du cadre fiscal existant, en vue d'une amélioration des incitations fiscales dans le domaine du football (MINFI-MINSEP, FECAFOOT) ;

-l'appui de l'Etat aux clubs (MINSEP).

II – Création de l'Ecole Supérieure de Football

Comme au premier point, la méthodologie a consisté à définir au préalable le canevas de travail. Après des débats constructifs, sept(07) modules ont été retenus, à savoir :

- 1- les modalités juridiques de création de l'école ;
- 2- la définition des missions ;
- 3- le régime administratif ;
- 4- le régime financier ;
- 5- le régime d'études ;
- 6- les personnels ;
- 7- les infrastructures et les équipements.

II-1 Les modalités juridiques de création

L'Ecole Supérieure de Football, qui est une structure autonome, est créée par décret du Président de la République.

Ladite école est un établissement public administratif, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère en charge des sports et de l'éducation physique.

II-2 Définition des missions

A ce sujet, les membres de l'atelier recommandent les missions suivantes :

- assurer la formation et le perfectionnement des jeunes en vue de la pratique du football de haut niveau et à titre professionnel ;
- assurer parallèlement la formation académique et professionnelle des jeunes en vue de leur réinsertion socioprofessionnelle ;
- assurer le maintien et le rayonnement international du football camerounais ;
- constituer un centre de documentation et de recherche dans le domaine du football.

II-3. Le régime administratif :

l'Atelier recommande de se référer mutatis mutandis aux textes existants relatifs aux EPA

II-4. Le régime financier :

l'Atelier recommande de se référer à la loi existante relative aux EPA

II-5. Le régime des études l'Atelier recommande ce qui suit :

- admission des enfants du secondaire (Cadets),
- formation des footballeurs de haut niveau avec possibilité de poursuivre les études de leur choix ;

S'agissant des modalités de mise en œuvre, l'Atelier soumet à l'appréciation de l'autorité compétente le choix entre deux modèles, à savoir :

-un centre intégré avec des structures sportives et un établissement général et technique ;

-un centre avec toutes les structures sportives et des conventions à signer avec les établissements de la place pour la formation intellectuelle des élèves de l'école supérieure de football ;

-l'école fonctionnera sous un régime d'internat et elle sera payante ;

-s'agissant des modalités de recrutement, la formation des jeunes des catégories inférieures sera assurée dans les structures déconcentrées du MINSEP et de la FECAFOOT au niveau régional et départemental avant leur entrée à l'école supérieure. En prenant en compte l'environnement international, l'Atelier suggère d'avoir à l'école supérieure, les jeunes de 15 ans recrutés sur la base de leur talent ;

-la formation en elle-même durera trois(03) ans et la sélection se fera lors des sessions organisées à cet effet. Lesdites sessions concerneront les jeunes des centres de formation privés existant mais aussi d'autres jeunes remplissant les conditions d'âge.

II-6. Les personnels

l'Atelier recommande :

- le recrutement ;
- la vacation ;
- le détachement (des fonctionnaires et agents de l'Etat
- personnels associés et vacataires.

II-7 Infrastructures et équipements

L'Ecole Supérieure de Football devra être dotée des infrastructures et des matériels dont l'essentiel est présenté ainsi qu'il suit :

- des bâtiments ;
- du matériel audio visuel et informatique ;
- du matériel didactique pour joueurs et encadreurs ;
- du matériel didactique d'entraînement ;
- des terrains ;
- du matériel roulant ;
- des logements.

III- Fonds National pour le Développement du Sport

Après des débats sur la forme à donner au Fonds pour qu'il puisse effectivement aider le Gouvernement à atteindre les objectifs particuliers dans le domaine du sport, les membres de l'atelier recommandent de créer un Fonds sous forme de compte d'affectation spéciale, dans le cadre d'une loi des finances qui sera votée par l'Assemblée Nationale.

Le Fonds sera géré par un conseil allégé, présidé par le Ministre des Sports et de l'éducation physique ou son représentant, avec deux sections chargées respectivement du développement du sport de haut niveau et du sport de masse. En conformité avec le processus de décentralisation en vigueur dans notre pays, des démembrements régionaux dudit conseil sont à prévoir.

S'agissant des ressources du fonds de développement du sport, l'Atelier recommande qu'elles proviennent :

- des subventions de l'Etat ;
- des dons et legs ;
- des prélèvements effectués sur le tabac, l'alcool, les jeux, la téléphonie mobile ;
- de la quote part des droits de retransmission médiatique des manifestations sportives ;
- des taxes sur les sociétés d'exploitation forestière et minière.

Du point de vue des dépenses du Fonds, les membres de l'Atelier recommandent deux postes à savoir, le sport de haut niveau et le sport de masse.

S'agissant du sport de haut niveau, les dépenses sont les suivantes :

- subvention aux associations sportives nationales ;
- appui au développement des infrastructures des clubs ;
- participation aux compétitions internationales ;
- formation et perfectionnement des cadres sportifs.

Quant au sport de masse, les dépenses ci- après ont retenu l'approbation de l'Atelier :

- développement des infrastructures du sport de masse
- appui à l'organisation des activités du sport de masse
- formation des encadreurs

Sur demande du Ministre des Sports et de l'Education Physique qui a personnellement pris part à la séance d'adoption du rapport final de l'atelier sur le football, les membres dudit atelier, à la fin de leurs travaux ont mis sur pied un comité de 11 personnes issues du MINSEP, de la FECAFOOT et de la société civile. Ce comité est chargé du suivi de l'opérationnalisation effective de toutes les recommandations suscitées et de la validation des textes en cours de finalisation.



ATELIER N° 5 :

THEME : FORMATIONS EN SPORT ET EN EDUCATION PHYSIQUE

Sous thèmes :

- L'environnement institutionnel (textes de l'INJS- CENAJES- Convention écoles de formation et fédérations sportives nationales) ;
- Les formations (Centres de formation sportive, formation des administrateurs ;
- La formation et la formation des formateurs ;
- La médecine du sport : formation et statuts des personnels.

COMPOSITION :

Superviseurs : Pr. Joseph Marie BIPOUN WOUM.
Pr. Joseph MBOUI.

Modérateurs : Pr. Jean TABI MANGA
Pr. François Mathieu MINYONO NKODO
Pr. TETANYE EKOE
Dr. Daniel NGOA NGUELE

Rapporteurs : Dr. Martin ABELA ONDOBO
MM. Macias DOHBOBGA
Michel DISSAKE MBARGA
Martin ETOGA MVONDO

Membres : 64

Documentation mise à disposition

- Loi N°96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des activités Physiques et Sportives ;
- Projet de décret portant statut des encadreurs techniques sportifs ;
- Projet de décret portant création organisation et fonctionnement des IREPS ;
- Projet du décret portant réorganisation de l'INJS ;
- Projet de décret fixant les dispositions communes applicables au service public de formation des professionnels des activités physiques et sportives ;
- C.D. (séminaire d'internalisation de la stratégie sectorielle).

A-Etat des lieux

A.1- Forces

- l'existence des écoles de formation (**INJS** et **CENAJES**)
- l'existence d'une Sous-direction de la médecine du sport au MINSEP.

A.2 Faiblesses

- l'insuffisance d'un personnel compétent ;
- la non maîtrise du concours d'entrer à l'INJS par cet établissement du fait de l'organisation de ce concours par le MINFOPRA;
- l'absence de plateformes de concertation entre l'INJS, les CENAJES et les fédérations sportives ;
- des manquements dans l'application des passerelles de formation entre les CENAJES et l'INJS ;
- l'absence de partenariat entre les CENAJES, l'INJS d'une part et les fédérations sportives nationales d'autre part ;
- une articulation juridique et académique insuffisante entre les CENAJES et l'INJS ;

-une insuffisance de visibilité dans la gestion des cadres formés dans ces deux catégories d'école de formation (surtout ceux qui exercent dans les ministères partenaires) ;

-le déphasage entre les textes actuels régissant ces écoles de formation et les besoins nouveaux de la société camerounaise ;

-une recherche scientifique embryonnaire et non structurée ;

-une insuffisance avérée des infrastructures matérielles et immatérielles (centres multimédia) ;

-l'insuffisance d'une masse critique d'enseignants dans les CENAJES et l'INJS ;

-l'insuffisance, voire inexistence de matériel didactique de qualité dans des écoles de formation ;

-l'insuffisance notoire du personnel enseignant d'EPS dans tous les cycles d'enseignement ;

-l'absence d'enseignements d'EPS dans les écoles primaires par les cadres formés à l'INJS et dans les CENAJES ;

-le déphasage entre les textes statutaires actuels de l'INJS et son arrimage au système du LMD ;

-un cadre institutionnel mal défini de l'exercice de la médecine du sport ;

-l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel en matière de médecine du sport ;

-l'insuffisance et le manque de visibilité dans le financement de la médecine du sport sur tous les plans ;

-l'insuffisance des infrastructures de prise en charge des sportifs et de formation en médecine du sport ;

-le caractère embryonnaire de la recherche en matière de médecine du sport, y compris la médecine traditionnelle ;

-l'insuffisance de la prise en charge des sportifs de haut niveau à différents niveaux ;

-le caractère embryonnaire des structures de contrôle antidopage et de lutte contre la toxicomanie en milieu sportif ;

-l'absence d'un cadre de concertation intersectoriel pour la promotion de la médecine du sport ;

-l'absence d'un code de procédure et d'éthique lié à la médecine du sport ;

-l'absence d'un cadre institutionnel de formation et de recherche en médecine du sport ;

-l'absence de plateau technique de la prise en charge multidisciplinaire en médecine du sport à tous les niveaux.

A.3 Opportunités

-la révision de la loi N°96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des activités Physiques et Sportives ;

-la révision du décret portant organisation et fonctionnement de l'INJS ;

-l'introduction de la médecine du sport comme discipline dans les programmes des facultés de médecine.

A.4 Menaces

-la décrépitude infrastructurelle et académique de l'INJS ;

-le désintérêt des facultés de médecine à l'égard de la médecine du sport ;

-l'introduction non maîtrisée du système LMD dans la formation à l'INJS.

A-Résultats attendus

-une synthèse de l'état des lieux indiquant: les forces, faiblesses, opportunités, menaces /risques ;

-les stratégies recommandées par l'atelier comprenant, entre autres : le plan d'action prioritaire à court, moyen et long terme, élaboré par l'atelier ;

-la validation du document de politique nationale du sport.

B. Recommandations

A la suite des débats, l'atelier a fait les recommandations suivantes :

-les modalités d'admission à l'INJS et dans les CENAJES doivent revenir à ces écoles, comme par le passé, tout en respectant les conditionnalités du MINFOPRA ;

-l'organisation du partenariat entre l'INJS les CENAJES d'une part et les fédérations sportives d'autre part en vue d'atteindre au mieux les objectifs de formation professionnelle ;

-la création d'un cadre de concertation permanente intersectoriel impliquant notamment les institutions partenaires (**MINEPAT, MINFI, MINFOPRA, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP**), sous la coordination du **MINSEP**, en vue d'harmoniser les procédures pour une meilleure utilisation des diplômés de l'INJS ;

-la structuration administrative et académique de **l'INJS** et des **CENAJES** pour un meilleur arrimage de ces établissements aux exigences de la modernisation et d'une meilleure satisfaction des besoins en formation ;

-la création des structures de formation en **EPS**, en Animation, au niveau des Régions et des Départements et autres établissements de collectivités territoriales :

— la création des Instituts Régionaux d'Education Physique et des Sports (**IREPS**) au niveau régional,

- la création des Instituts Départementaux d'Education Physique et des Sports (**IDEPS**) ;

-la réactivation du cycle du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (**DESS**) comme réponse immédiate pour satisfaire aux besoins pressants de formation ;

-la reformulation des diplômes anciens et la création des nouveaux diplômes en vue d'une meilleure valorisation de leur utilisation par les détenteurs anciens ainsi que le respect de la hiérarchie de ces diplômes dans leur dénomination ; par exemple : au lieu de « **Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et sportive** », dire « **Diplôme des Professeurs d'EPS** » ;

-la création des diplômes de Brevet d'Etudes Supérieures en Education Physique et Sportive, Diplôme de Certificat d'Entraîneur, niveau 1, 2 ; et 3 ;

-l'atelier réaffirme la primauté de l'EPS et recommande que dans les 25 prochaines années, chaque élève bénéficie de cet ordre d'enseignement, compte tenu de son importance dans le développement de la personne ;

-la promotion de la formation continue en EPS pour tous les enseignants notamment en faveur des instituteurs de l'enseignement primaire et maternel ;

-l'universitarisation de l'INJS doit être effective avec :

*La proposition d'une co-tutelle du MINSEP, du MINJEUN et du MINESUP.

*La mise à disposition des enseignants de l'INJSEP au MINESUP et non leur détachement ;

-la formation dans la nouvelle **INJSEP** doit renforcer le caractère professionnel des enseignements tout en adoptant par le système LMD un cursus de formation universitaire ;

-la filière de formation STAPS doit être mise en place dans certaines universités pour un accroissement du nombre en matière des Sports ;

-la formation des entraîneurs et bénévoles à divers niveaux dans les fédérations sportives nationales doit être définie par une convention entre le Ministère des Sports et de l'Education Physique, représenté par l'INJS et les fédérations sportives nationales ;

-la création d'un cadre de concertation intersectoriel, pour la promotion de la médecine du sport, impliquant notamment le MINSEP et tous les autres partenaires ;

-la spécialisation obligatoire en médecine du sport des médecins généralistes exerçant dans le milieu du sport ;

-l'élaboration de la mise en œuvre d'un plan de développement de la médecine du sport ;

-la dotation des facultés de médecine du Cameroun en moyens nécessaires à même de leur permettre de former à court et moyen terme en médecine du sport des médecins spécialistes ainsi que tous les personnels paramédicaux nécessaires ;

-le recensement des personnels compétents dans le domaine de la médecine du sport et définition de leur niveau d'intervention ;

-l'élaboration et l'adoption d'un dossier médical approprié pour le suivi permanent des sportifs de haut niveau pratiquant ou en cours de formation quelque soit la discipline ;

-l'élaboration et l'application de la procédure d'agrément de tous les personnels médicaux et paramédicaux ;

-l'accord du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour l'ouverture d'une filière de formation en médecine du sport dans les facultés de médecine Nationales ;

-la mise sur pied d'un cadre institutionnel adéquat de médecine du sport et la création d'une véritable direction de médecine du sport, avec des démembrements au niveau départemental et régional ;

-la création d'une filière de formation des infirmiers en santé sportive, utilisables dans les établissements scolaires;

-le contrôle des infirmeries scolaires en priorité dans le cadre des activités de contrôle de gestion des établissements scolaires ;

-la création et l'organisation d'une association de médecine du sport qui travaillerait en collaboration avec toutes les fédérations;

-l'examen systématique d'aptitude physique aux élèves en début d'année scolaire ;

-la désignation des médecins par circonscription administrative pour l'établissement des certificats médicaux d'aptitude de non contre-indication à la pratique de l'EPS ;

— -la mise en place d'un code de procédure de la Médecine du sport ;

-la signature d'une note conjointe entre le Ministre de la Santé Publique et le MINSEP pour l'affectation des personnels de médecine du sport dans les CENAJES.

-La formation de la composante de la communauté sportive aux premiers secours.



ATELIER N°5:

MATRICE DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRE

Domaines	Objectifs	Actions ou activités	Résultats attendus	Indicateurs de Résultats	Echéances	Responsables Intervenants	Conditions de succès
Environnement institutionnel,	Doter les établissements de formation d'un statut juridique répondant aux besoins de l'heure	Validation des projets de textes proposés	Signature des projets de textes	Textes signés	2011	MINSEP Ministères partenaires Services du Premier Ministre Présidence de la République	Mise en place d'une cellule de suivi et évaluation
formation et offre de formation	Systématiser l'enseignement de l'Education Physique et l'encadrement sportif	Réaménagement des curricula de formation	Education des jeunes et amélioration de la performance	Comportement des sujets éduqués	2011	MINSEP Ministères partenaires Services du Premier Ministre Présidence de la République	Mise en place d'une cellule de suivi et évaluation
		Diversification des niveaux de formation	Création des IREPS et, IDEPS		2011	MINSEP Ministères	Mise en place d'une cellule de suivi et évaluation

				Nombre de centres de formation créés		partenaires Services du Premier Ministre Présidence de la République	
La médecine du sport et les infrastructures liées aux formations	Développer la médecine du sport	Formation des intervenants dans le domaine du Sport et de l'Education Physique	Systematisation de la formation des intervenants	Nombre des intervenants formés	Fin 2010	MINSEP Ministères partenaires Services du Premier Ministre Présidence de la République	Mise en place d'une cellule de suivi et évaluation
		Mise en place des infrastructures adéquates	Construction des infrastructures	Nombre d'infrastructures construites	2011	MINSEP Ministères partenaires Services du Premier Ministre Présidence de la République	Mise en place d'une cellule de suivi et évaluation



ATELIER N° 6 :

THEME : FINANCEMENT ET PARTENARIAT

Sous thèmes :

- Le financement ;
- Les infrastructures ;
- Le partenariat (collectivités territoriales décentralisées, Etat, opérateurs économiques, ONG, média etc.) ;
- Marketing et sponsoring.

COMPOSITION :

Superviseur : Pr. Gervais MENDO ZE.

Modérateurs : Pr. Charles AWANA ONANA
Lt Col. Jacques Jackson KAMGAING
MM. MEDJO MINTOM
Ignatius BAYIM

Rapporteurs : Dr. Côme MBOUDOU MBALA
MM. Edmond Philippe ESSOH
Pierre Dieudonné BABANE A BISCENE

Membres : 50

Documentation mise à disposition

-Loi n° 96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des activités physiques et sportives ;

-Projet de loi fixant régime des APS ;

-Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

-Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

-Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Régions ;

-Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

-Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

-Projet de texte portant création du Fonds National de Développement du Sport ;

-Projet de convention type Etat-Fédérations Sportives ;

-Règlement du Programme d'Assistance Financière de la FIFA ;

-Les statuts de la FIFA ;

-Décision n° 023 D/MJS/CNS du 06 mars 2002 portant grille de répartition des recettes des stades à l'occasion des compétitions sportives nationales et internationales organisées dans les structures d'Etat.

-Document de Politique Nationale du Sport et de l'Education Physique.

A- Etat des lieux

A.1 Forces

-la permanence du financement de l'Etat ;

-l'existence des financements extérieurs (dont crédits et prêts);

- l'existence des financements par le marketing (mécénats et sponsorings);
- l'existence des entreprises multinationales pratiquant déjà le marketing sportif ;
- l'existence d'un cadre juridique sur la publicité.

A.2 Faiblesses.

- l'insuffisance des financements de l'Etat (budget MINSEP) par rapport aux besoins ;
- l'absence d'outil de programmation ;
- l'organisation inefficace et gestion approximative de l'allocation des ressources (mauvaise gouvernance);
- la faible diversification des sources de financement ;
- des financements extérieurs peu accessibles;
- la difficulté des fédérations sportives à s'autofinancer ;
- l'inexistence d'une structure paritaire de financement ;
- l'inexistence des mesures fiscales incitatives, une faible mobilisation ou participation du public aux compétitions nationales, l'absence de communication sur les activités et les compétitions sportives, l'insuffisance d'information sur des athlètes, l'absence des contreparties médiatiques pour les sponsors en termes d'images et de notoriété, etc...(Marketing du sport et de l'éducation physique très limité) ;
- la non implication des collectivités territoriales décentralisées dans le développement de la pratique du sport et des activités physiques ;
- la non implication des collectivités territoriales décentralisées dans la création et la gestion des stades et aires de sport et des activités physiques ;
- la non implication des collectivités territoriales décentralisées dans l'organisation des compétitions ;
- l'appui inexistant ou insuffisant des collectivités territoriales décentralisées aux clubs et associations sportives ;

-l'insuffisance de moyens financiers à tous les niveaux ;

-l'absence de subventions de l'Etat pour les activités de développement ;

-l'attente de textes particuliers prévus par l'article 40 de la loi n° 96/09 du 05 août 1996 fixant Charte des activités physiques et sportives concernant le financement des activités physiques et sportives ;

-l'inexistence d'une structure paritaire de financement du sport et de l'éducation physique ;

-l'inexistence de mesures fiscales incitatives à l'adresse des entreprises privées.

A.3 Opportunités

-l'émergence du marketing sportif comme source de financement grâce à l'attrait positif du label Cameroun pour le marketing ;

-l'existence de possibilités d'autofinancement dans les associations et les fédérations sportives à l'intérieur du Cameroun ;

-une forte propension des camerounais à mener des activités physiques et sportives ;

-l'implication des collectivités territoriales décentralisées ;

-le bénéfice du transfert de prélèvements des produits fiscaux et parafiscaux (jeux de hasard) ;

-la prise en compte des problématiques du Sport et de l'Education physique dans le développement des relations internationales, avec les partenaires techniques, financiers bilatéraux et multilatéraux ;

-l'intermédiation et la facilitation de l'Etat dans le développement des relations de coopération internationale entre les fédérations sportives.

A.4 Menaces

-le détournement des fonds/corruption ;

-les conflits d'intérêts entre les différents centres de décision budgétaire/financière ;

-les intolérances et diverses tricheries ;

-l'absence d'un cadrage institutionnel spécialisé/spécifique pour le sport et l'éducation physique ;

-un marketing sportif peu considéré par les entreprises ;

-une volonté insuffisante des médias locaux à acquérir des droits de retransmission des événements sportifs (faible utilisation des NTIC) ;

-des difficultés de création des produits sportifs dans un environnement peu favorable au marketing sportif.

B. Résultats attendus

-une synthèse de l'état des lieux/thème indiquant : les forces, faiblesses, opportunités, menaces /risques ;

-des stratégies recommandées par l'atelier comprenant, entre autres :

*un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement du Sport ;

*un projet de cadre incitatif pour l'implication des partenaires privés dans le financement du sport et de l'éducation physique ;

*un projet de cadre incitatif pour l'implication des media audiovisuels dans le financement/marketing du sport ;

*un projet de convention standard régissant les relations de collaboration entre les Collectivités Territoriales Décentralisées, les fédérations sportives (instances centrale et décentralisées) et les clubs;

*des mesures pour un partenariat mutuellement bénéfique notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures ;

-un plan d'action prioritaire à court, moyen et long terme, élaboré par l'atelier pour le financement du football ;

-la validation du document de politique nationale du sport.

C. Recommandations

Au terme des travaux, les participants recommandent :

-la création du Fonds National du Développement du Sport (**FONADES**) ;

-la réalisation d'une étude portant sur le financement des activités sportives par le biais du sponsoring, du mécénat d'entreprise et des collectivités locales décentralisées, l'implication des médias audio-visuels dans le financement et le marketing du sport ;

-l'élaboration d'une convention standard régissant les relations de collaboration entre les collectivités locales décentralisées, les fédérations sportives, les clubs et le FEICOM ;

-l'utilisation des services déconcentrés du MINSEP pour fédérer, capitaliser et canaliser l'effort national dans le domaine du développement des infrastructures sportives ;

-l'activation du lobbying auprès des partenaires afin de susciter et d'impulser la mise en place des infrastructures sportive ;

-la revalorisation des infrastructures de proximité en collaboration avec les collectivités locales décentralisées.



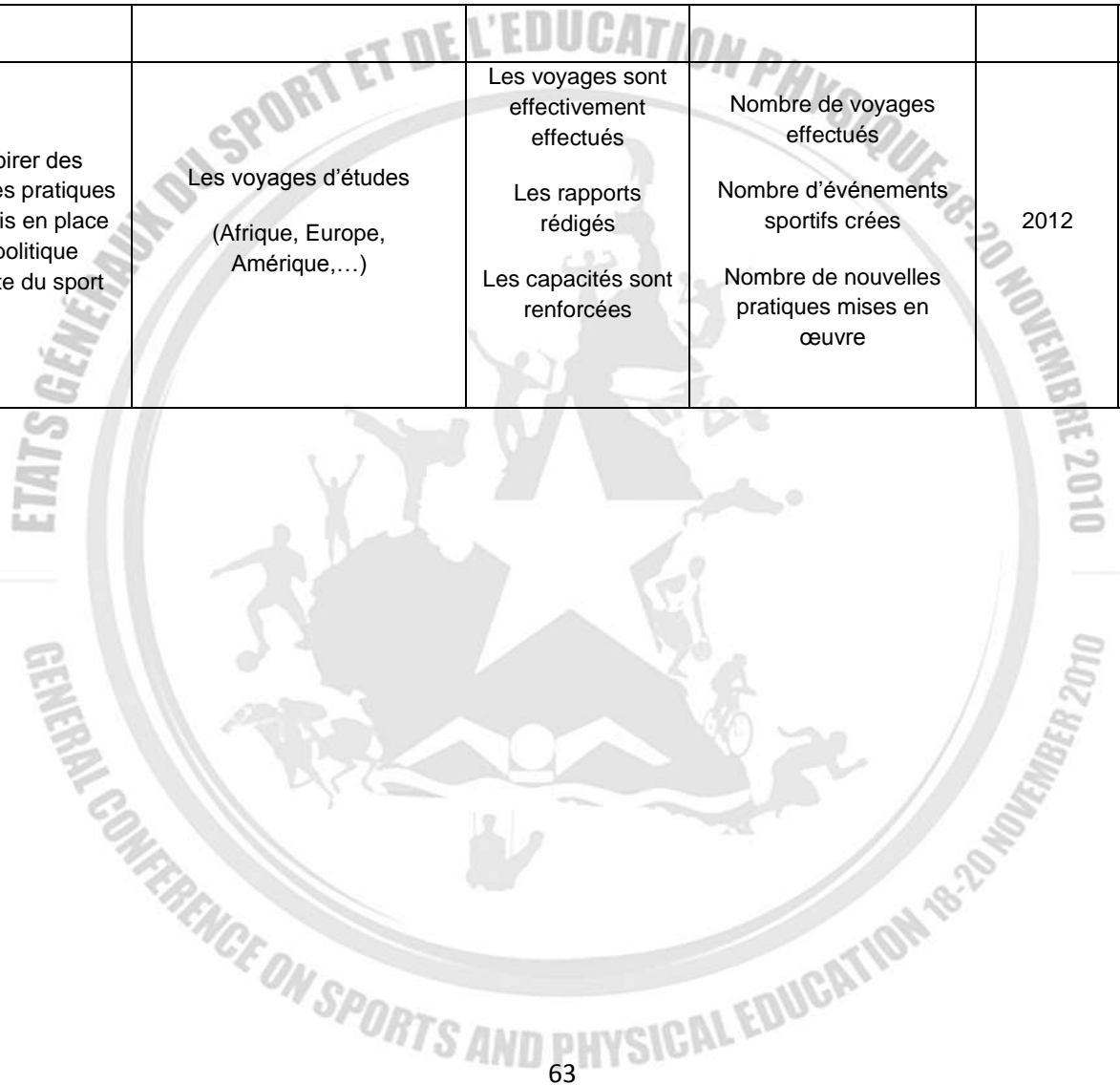


MATRICE DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRE

DOMAINES	OBJECTIFS	ACTIONS OU ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHÉANCES	RESPONSABLES/ INTERVENANTS	CONDITIONS DE SUCCES
Financement et Partenariat							
Financement	Accroître l'offre de ressources financières	Création du FONADES	Les Fonds sont disponibles	Montants mobilisés	2012	MINSEP/MINFI	Implication de toutes les parties prenantes
		Concertation entre l'État et le secteur privé (GICAM, GFAC, etc.) pour la détermination des mesures incitatives	Le privé est incité à financer le sport	Nombre d'entreprises privées qui financent le sport ; Part de financement provenant du secteur privé.	2012	MINSEP/GICAM /GFAC/...	
Infrastructures	Accroître l'offre en infrastructures sportives de toutes catégories	Meilleure programmation et planification des investissements de l'État en matière d'infrastructures sportives ;	Les projets d'infrastructures sont budgétisés et effectivement réalisés	Nombre d'infrastructures Ayant bénéficié du financement de l'État; Poids du budget de l'État dans Les infrastructures sportives	2012	MINSEP/GICAM/ ...	L'implication effective de l'État
		Création d'un espace de concertation entre les CTD/MINSEP/FEDERATIONS	Les infrastructures de proximité sont budgétées	Nombre d'infrastructures De proximité construite	2012	MINSEP/CTD/ FEICOM	
		Incitation du privé à investir dans les infrastructures sportives	Des infrastructures sont construites par le secteur privé	Nombre d'infrastructures Construites par le privé	2012	SECTEUR PRIVE/ETAT	IMPLICATION EFFECTIVE DU PRIVE ET DE L'ETAT

Partenariat	Créer une synergie multidimensionnelle Autour du sport (technique, finance, infrastructures,...)	Opérationnalisation de la loi de 2006 sur le partenariat public privé	La loi et son texte d'application sont effectivement exécutés	Taux investisseurs	2012	MINSEP/GICAM/	LES REGLES SONT BIEN DEFINIES
		Concertation entre l'État et le secteur privé (GICAM, GFAC, etc.) et partenaires internationaux	Des infrastructures sont conjointement financées	Nombre d'infrastructures co-financées ; Nombre d'infrastructures et d'événements sportifs réalisés sur la base des mesures incitatives	2012	ETAT/SECTEUR PRIVE/PARTENAIRES INTERNATIONNAUX	IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS
Marketing et sponsoring	Meilleure connaissance des publics impliqués dans le sport	Réalisation d'un bilan d'image du sport au Cameroun (étude réalisée au près de tous le public impliqué) Réalisation d'un plan marketing	L'étude est réalisée ; Un plan marketing est disponible ; Les principaux sponsors et autres sources financières Identifiées ; Les objectifs de collecte sont précisés ; Une équipe de levée de fond est mise en place.	Le nombre d'événements sportifs sponsorisés ou financés Le montant des droits téléés Le montant recueilli au près des sponsors et autres bailleurs Le nombre de sponsors et autres bailleurs	2012	MINSEP/CABINETTS PRIVES	LES PRINCIPAUX ACTEURS S'IMPLIQUENT

<p>Le benchmarking (recherche et application des meilleures pratiques en matière de politique sportive dans le monde)</p>	<p>S'inspirer des meilleures pratiques ayant mis en place une politique efficiente du sport</p>	<p>Les voyages d'études (Afrique, Europe, Amérique,...)</p>	<p>Les voyages sont effectivement effectués</p> <p>Les rapports rédigés</p> <p>Les capacités sont renforcées</p>	<p>Nombre de voyages effectués</p> <p>Nombre d'événements sportifs créés</p> <p>Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre</p>	<p>2012</p>	<p>ENSEMBLE DES MINISTRES IMPLIQUES DANS LA POLITIQUE DU SPORT/GICAM/..</p>	<p>LE MINSEP EST ENGAGE</p>



iii. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture s'est déroulée le samedi 20 novembre 2010 à 15 heures, au Palais des Congrès de Yaoundé. Elle a été présidée par Monsieur Michel ZOAH, Ministre des Sports et de l'Education Physique, en présence des membres du gouvernement et des personnalités ci-après :

- le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- le Ministre de la Jeunesse,
- le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Relations avec les Assemblées,
- le Ministre des Enseignements Secondaires ;
- le Gouverneur de la Région du Centre,
- les anciens Ministres : Félix TONYE MBOCK, Joseph MBOUI, John BEGHENI NDEH, Augustin Thierry EDJOA, Charles Borromée ETOUNDI, Joseph Marie BIPOUN WOUM.
- Les représentants du Corps diplomatique et des organisations internationales.

Cette phase a été marquée par trois temps forts :

- la lecture du rapport final des assises nationales des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique par le Professeur MINKOA SHE ;
- la lecture de la motion de soutien adressée à son Excellence Monsieur Paul BIYA, Chef de l'Etat, Président de la République, par Madame UFEI NSEKE ANOMA;
- le discours de clôture du Ministre des Sports et de l'Education Physique.

Dans son discours, Monsieur Michel ZOAH, Ministre des Sports et de l'Education Physique a tout d'abord tenu à adresser ses très vives félicitations à l'ensemble des acteurs qui ont participé aux Etats Généraux, pour l'aboutissement heureux desdites assises, nonobstant l'immensité du travail qu'il y avait à abattre en si peu de temps.

Par la suite, Il a souligné pour s'en féliciter, que les objectifs assignés aux travaux « ***en vue de redorer le blason du Sport et de l'Education Physique au***

Cameroun » ont tous été atteints, ce qui augure d'une relance efficace et efficiente du mouvement sportif national, en vue d'abondantes moissons futures.

Aussi a-t-il, dans la perspective de voir ledit mouvement contribuer au développement national par son arrimage au programme des Grandes Ambitions, terminé en appelant toutes les parties prenantes à la promotion du partenariat, voie royale pour instaurer une synergie confiante et durable, gage de la contribution de tous et de la cohésion de l'ensemble.

Le Ministre des Sports et de l'Education Physique a clos son propos en interpellant singulièrement certains de ses partenaires à cet effet et en exprimant la gratitude de la Nation sportive camerounaise à l'endroit de ses illustres invités, pour la contribution de leur expertise à l'atteinte des résultats escomptés.

Monsieur Michel ZOAH s'est réjoui du climat de sérénité et de convivialité dans lequel s'est déroulé l'ensemble du processus des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique. La très grande pertinence de la tenue de ces Etats Généraux a été relevée par les participants dont la diversité, la qualité des interventions témoignent de l'intérêt que le mouvement sportif suscite auprès des populations. Puis, il a exprimé sa reconnaissance à l'endroit du Chef de l'Etat qui a prescrit la tenue de ces Etats Généraux.

V-PHASE POST-ETATS GENERAUX

Cette phase a consisté en la finalisation et la production du rapport final, des différents actes ainsi que la mise en place du comité de suivi chargé de la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique.







**MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE DELEGUE DU
GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE YAOUNDE**

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur le Ministre des Sports et de l'Education Physique

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement,

**Excellences Mesdames, Messieurs les Membres du Corps
Diplomatique,**

**Mesdames Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales,**

**Mesdames, Messieurs les Représentants des Membres du
Gouvernement,**

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre

Monsieur le Préfet du Mfoundi,

Mesdames messieurs les experts

Distingués invités

Chers participants

Mesdames, messieurs,

Il me plait de prendre la parole ce jour dans cette magnifique et somptueuse salle du Palais de Congres de Yaoundé à l'occasion de la tenue des assises nationales relatives aux états généraux du sport et de l'éducation qu'organise le gouvernement camerounais à travers le ministère des sports et de l'éducation physique pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue dans la cité capitale .

Comment ne pas vous exprimer la joie des populations de la ville de Yaoundé qui se sentent une fois de plus honoré par le choix porté sur leur ville pour abriter une si importante concertation dont les résultats, j'en suis persuadé, consolideront les acquis pour un nouveau développement du sport et l'éducation physique au Cameroun en général et dans le département du Mfoundi en particulier. En tant que premier magistrat de cette ville permettez une fois de plus de vous adresser mes sincères remerciements.

Pour ma part, je puis vous assurer que nos ne ménagerons aucun effort pour que le succès de vos assises nationales reflètent l'écho de

leurs préparations qui se sont minutieusement tenues dans les chefs de départements et des régions.

Sur ce, excellences mesdames, messieurs, chers participants, je vous souhaite un très bon séjour dans la ville dans yaoundé et plein succès à vos travaux.

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR
LE MINISTRE DES SPORTS ET DE
L'EDUCATION PHYSIQUE**

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales ;

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;

Monsieur le Préfet du Mfoundi ;

Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Mesdames et Messieurs les experts de la Fédération Internationale de Football Association ;

Monsieur le Président du Comité National Olympique du Cameroun, Président de la Confédération Africaine d'Athlétisme et Président International du Sport Mondial ;

Mesdames et Messieurs les experts de la Confédération Africaine de Football;

Mesdames et Messieurs les Présidents des différentes Fédérations Sportives du Cameroun ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir de gratitude envers tous ceux qui ont contribué à la tenue de ces assises.

Tout d'abord, à l'endroit des membres du Gouvernement présents qui, en dépit de leurs agendas particulièrement chargés en cette période, où chacun d'entre nous est appelé à passer son oral budgétaire devant les honorables membres de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée, pour venir rehausser de leur distinguée présence la solennité de ces assises.

Ma gratitude s'adresse également à Messieurs les Ministres Félix TONYE MBOCK, BIPOUN WOUM, Joseph OWONA, MAKON WEIGHONG, Augustin EDJOA et MENDO ZE qui ont répondu au son du cor de la concorde et du partage, pour appuyer le Ministre des Sports et de l'Education

Physique, tout au long de la préparation et du déroulement des Etats Généraux.

Je voudrais saluer chaleureusement les représentants des pays amis et des Organisations Internationales qui ont sacrifié de leur temps pour venir Nous témoigner de leur grande amitié, en Nous honorant de leur distinguée et réconfortante présence.

Ma gratitude ne saurait épargner les Gouverneurs des Régions et autres autorités administratives et politiques, présents ou représentés dans cette salle et qui, tout au long des mois de septembre et octobre 2010, ont organisé de manière démocratique les assises départementales, puis régionales des Etats Généraux permettant à près de 7000 Camerounais, experts, amateurs ou bénévoles, dans tous les cas amoureux ou acteurs du Sport, de s'exprimer et proposer des solutions dont la pertinence, parfois l'impertinence, l'audace et l'originalité ont été relevées.

Aux sportives, sportifs et athlètes que je salue chaleureusement, j'exprime ma reconnaissance pour leur participation massive au processus, car sans eux, il n'y a ni sport, ni compétitions. Or la nouvelle tendance de la gouvernance sportive mondiale nous fait le devoir de les associer à toutes les étapes et strates de l'administration du sport.

A Vous tous enfin, participants venus d'ici ou de loin, j'adresse ma respectueuse et sincère considération. Votre disponibilité, votre détermination à redynamiser le sport et l'éducation physique au Cameroun vous honorent. L'Impartiale Histoire de la terre des hommes vous tiendra gré.

Enfin, permettez-moi d'avoir une pensée pieuse et émue à l'égard du Ministre Joseph FOFE, disparu il y a quelques jours, et aujourd'hui enterré dans son village BALACHI. Son passage au Ministère de la Jeunesse et des Sports reste vivace dans la mémoire fertile des Camerounais, pour la participation exceptionnelle des Lions Indomptables à la Coupe du Monde, « Italie 1990 ». La même pensée pieuse et émue accompagne les autres grands disparus du Monde Sportif de l'année 2010, à l'instar de Joseph BESSALA le boxeur, MOUTHE Marius, le handballeur et de KEMAJOU, ancien Président de la FECATENNIS, etc...

En leur mémoire, je vous prie de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Par lettre du 29 août 2008, le Chef de l'Etat a prescrit au Gouvernement l'organisation des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique. Cette haute prescription a été réitérée le 22 août 2010, dans une autre correspondance du Directeur du Cabinet Civil répercutant au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les hautes directives du Chef de l'Etat. Au mois de février 2010, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans la lettre de route adressée au Ministre des Sports et de l'Education Physique, lui demandait d'avoir à organiser les Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique au cours du 3^e trimestre de l'année 2010.

J'ai tenu à faire ce rappel des faits afin que nous le sachions tous et que nous le sachions bien : prescrites par la plus haute Instance de l'Etat, ces assises verront nécessairement leurs recommandations les plus pertinentes transformées en actes formels de décision. Il s'agit là d'une garantie en béton.

Le thème mobilisateur autour duquel s'organisent les Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique a été choisi à dessein :

«La redynamisation du Sport et de l'Education Physique au Cameroun »

Il fait allusion, de manière implicite, à un passé glorieux. Mais, il illustre surtout un présent de crise et projette un avenir d'efforts et d'espoir. Notre passé de gloire est effectif, constitué par un firmament où scintillent quelques étoiles filantes :

Au plan mondial, je citerai notamment :

- la médaille d'argent de Joseph BESSALA, en 1968 à Mexico, au Mexique ;

-la médaille de bronze de Martin NDONGO EBANGA en 1976 ;

-la médaille d'or olympique en football, en 2000, à Sydney, en Australie ;

- la double médaille d'or olympique au triple saut de Françoise MBANGO, en 2004 et 2008 ;

Au niveau continental :

-les exploits des Clubs camerounais, en Football, en 1965, 1971, 1975, 1979, 1980 et 1981 ;

-les quatre victoires finales en Coupe d'Afrique des Nations de Football, en 1984, 1988, 2000 et 2002. Tout cela témoigne des moments de fierté, de gloire et de dépassement d'un peuple vers l'éternité qui est son destin.

A juste titre, le Chef de l'Etat, célébrant la Victoire des Lions Indomptables, à la CAN 2002, déclarait fort à propos **«Votre victoire, c'est celle d'un Cameroun qui gagne, celle d'un Cameroun qui se bat pour avancer sur la voie du progrès, celle d'un Cameroun uni et solidaire dont le jeu collectif assure le succès. Votre victoire, c'est aussi celle qui fait notre notoriété à travers le monde. Comment un pays capable de générer de tels talents ne serait-il pas promis à un bel avenir ?»**

Et il y a les échecs, les demi-succès, les occasions manquées, les drames, notamment :

-l'élimination inattendue en demi-finale de l'Equipe Nationale du Cameroun de football à la Coupe d'Afrique des Nations, le 2 mars 1972, à Yaoundé ;

-la mort de Marc Vivien FOE, à Gerland, en France, en pleine demi-finale de la Coupe des Confédérations, le 23 juin 2003 ;

-les participations insipides des Lions Indomptables aux éditions de la Coupe du Monde en 1994, aux Etats Unis ; en 1998, en France ; en 2002, au Japon, et récemment, la pire de toutes, en Afrique du Sud, en juin 2010.

Voilà le passé, toujours présent dans la mémoire collective des camerounais. Mais, il y a pire : depuis une dizaine d'années, une récurrence

de crises et de dysfonctionnements au sein des structures en charge de l'administration du sport au Cameroun :

- conflits répétés entre le Ministère des Sports et de l'Education Physique et les Fédérations, notamment la Fédération Camerounaise de Football ;

- crises au sein des Fédérations elles-mêmes ;

- crises entre les Fédérations et les Clubs ;

- crises entre les Clubs et les Sportifs etc ...

Toutes ces crises respectives ont entraîné des conséquences néfastes sur le développement des Sports au Cameroun.

Du côté de l'enseignement et de la pratique de l'Education Physique, si l'on enregistre avec bonheur l'immense travail effectué par l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), depuis 50 ans, et qui a fourni au pays les hauts cadres dont il a besoin, il y a lieu de noter que le secteur, autrefois véritable terreau de recrutement des Sportifs bat de l'aile :

- absence ou insuffisance des enseignants dans les écoles, lycées, collèges et Universités ;

- frustration des personnels dont les problèmes liés à leur statut juridique sont récurrents et non résolus.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans l'histoire des nations et des institutions, chaque fois que les Etats Généraux se sont réunis, nous songeons à 1789, c'est parce que les acteurs politiques ou sociaux, conscients de la crise ou des dysfonctionnements

structurels qui secouent le système, la société ou les institutions, acceptent de se mettre ensemble, en se remettant en question, se regarder, se dire les quatre vérités, mais surtout de répartir ensemble vers de nouveaux horizons, de nouveaux destins, une nouvelle destinée, sur la base de nouvelles règles, d'une nouvelle organisation, avec de nouvelles ressources appuyées sur de nouvelles méthodes, avec un nouvel espoir pour de nouveaux horizons.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi à nouveau de faire appel à une citation du Chef de l'Etat pour éclairer et éclaircir la triple problématique qui nous interpelle aujourd'hui. Le 14 décembre 1982, célébrant la bonne tenue des Lions Indomptables à la Coupe du Monde d'Espagne, il disait *«Au Cameroun, il n'y a pas de sports majeurs, de sports mineurs, ni de sports réservés. De même, ne doit-il pas y avoir des disciplines mineures dans notre système éducatif. Toutes doivent y avoir droit de cité et notamment celle de l'Education Physique et Sportive qui, à l'école et à l'Université, doit être considérée comme des disciplines à part entière»*.

Les Etats Généraux du Sport Camerounais constituent un moment privilégié de remise en question du sport camerounais, un lieu de constats suivis de propositions, sinon consensuelles, tout au moins issues d'une majorité d'opérateurs, civils, institutionnels, ainsi que d'acteurs issus du milieu sportif camerounais.

Que doit-on en attendre ?

Les présents Etats Généraux doivent produire des propositions concrètes, assorties d'un plan d'action ou de mise en œuvre pratique réaliste, et donc immédiatement réalisable qui permette un ragaillardissement de notre Sport et de notre Education Physique. Des travaux conduits dans les divers ateliers, nous espérons les résultats suivants:

Au plan stratégique, nous attendons :

1°/- élaborer un projet de réforme de l'administration du sport dans le sens d'une plus grande décentralisation, d'une plus grande autonomie et surtout d'une plus grande efficacité ;

2°/- proposer des mécanismes de financement du sport par des subventions publiques et privées, mais aussi par l'autofinancement ;

3°/- formuler des recommandations et des résolutions sur la formation des joueurs, le professionnalisme, les arbitres, les entraîneurs de haut niveau, sur le plan national et international ;

4°/- élaborer en accord avec toutes les parties, des modalités opérationnelles de démocratisation et de performance dans la pratique des activités physiques au Cameroun.

Par ateliers, ces objectifs stratégiques se déclinent en actions opérationnelles ainsi qu'il suit :

- **Atelier n° 1 : EDUCATION PHYSIQUE**

- Identification des moyens concrets de sensibilisation de la population camerounaise aux bienfaits pour le corps et l'esprit de l'éducation physique et mise en œuvre des ces moyens ;

- Valorisation de l'EPS et en milieu éducatif ;

- Actions concrètes en faveur de l'EPS par l'organisation de manifestations à grande échelle et à grand écho.

- **Atelier n° 2 : DISCIPLINES SPORTIVES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

- L'élaboration des projets de textes adaptés à l'environnement juridique national et international ;

- l'élaboration des projets de convention régissant les rapports des Fédérations et leur tutelle ;

- la détermination des modalités d'un fonctionnement efficient des Fédérations.

- **Atelier n° 3 : DISCIPLINES NON OLYMPIQUES**

- Identification et moyens de valorisation des sports dits patrimoniaux en relation avec le Ministère de la Culture ;

- Moyens permettant de favoriser l'essor des centres privés et publics de remise en forme (incitations fiscales, sensibilisation des opérateurs économiques).

- **Atelier n°4 : FOOTBALL**

Il ne s'agit pas ici de revenir sur le travail accompli lors du Forum sur le Football et qui a débouché sur de nombreuses propositions. Il s'agit de proposer un plan d'action en vue de la mise en œuvre immédiate de ces propositions.

Ainsi, par exemple, pour la professionnalisation de notre football :

- proposer le cadre juridique de la professionnalisation, en spécifiant les rôles des intervenants :
 - rôle de l'Etat ou des Institutions publiques ;
 - statut des Clubs ;
 - statut des joueurs ;
- méthode d'implication des collectivités territoriales ;
- précisions sur les modalités de fonctionnement du Fonds National de Développement du Sport (Structuration – Statut – Ressources) ;
- forme de l'Ecole Supérieure de Football :
 - modalités juridiques de création et de fonctionnement – Statut juridique, régime des études.

- **Atelier n° 5 : FORMATION EN SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE**

- l'expérience d'un travail synergétique entre les écoles de Formation et les Fédérations ;
- la diversification des formations ;
- l'élargissement et la diversification de l'assiette des formations.

- Atelier n° 6 : FINANCEMENT ET PARTENARIAT

FINANCEMENT PUBLIC :

- Comment intéresser les collectivités territoriales à l'investissement sportif ? L'impact du Sport sur le développement régional et local ;
- faire éclore l'idée d'un budget sportif des ministères.

FINANCEMENT PRIVE :

- Par les ménages :
 - Comment ?
 - Cotisations aux Clubs
 - Participation aux spectacles sportifs
- par les entreprises :
 - droits de télévision
 - sponsoring (Sports Olympiques ou non Olympiques)
 - actionnariat : entrée de sociétés dans le capital des Clubs, dans la perspective de la professionnalisation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Participants aux Etats Généraux des Sports et de l'Education Physique, réfléchissez donc, examinez, critiquez, innovez,

proposez, ne laissez aucun détail au hasard où la réflexion « *ne passe et repasse* », selon les mots de La Fontaine. En somme, ayez toujours présente à l'esprit, cette pertinente recommandation du poète Boileau : « *vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage...* »

Le Gouvernement et le peuple camerounais sont à votre écoute.

En cette période d'incertitudes et d'angoisses, à l'heure où les camerounais scrutent, anxieux, un horizon sportif devenu incertain, des travaux qui s'ouvrent aujourd'hui sont attendus des résolutions pertinentes, des résultats patents, aux fins d'une redynamisation urgente de notre mouvement sportif et d'une promotion optimale de l'Education Physique.

La nouvelle politique sportive qui germera des présents Etats Généraux mettra l'accent sur la promotion du sport comme une véritable industrie créatrice d'emplois et de revenus. Pour ce faire, l'implication de toutes les entreprises citoyennes est vivement requise dans le cadre d'un partenariat engagé et mutuellement bénéfique. Deux axes majeurs se dessinent ici.

- Le partenariat transversal entre le Ministère des Sports et de l'Education Physique d'une part et les autres Ministères, en charge de la formation des jeunes, d'autre part, notamment les Ministères de l'Education de base (MINEDUD), des Enseignements Secondaires (MINESEC), l'Enseignement Supérieur (MINESUP), de l'Emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP), de la Jeunesse (MINJEUN). Il s'agit de renforcer la fonctionnalité de l'Education Physique dans le processus de formation et de stimuler les jeunes talents sportifs.

- Le partenariat structurel entre le Ministère des Sports et de l'Education Physique d'un côté et les différentes organisations du

mouvement sportif de l'autre, notamment le Comité National Olympique, les Fédérations et Associations Sportives, les collectivités territoriales décentralisées. Le défi est d'arriver à promouvoir un grand rayonnement du sport camerounais en mettant une symphonie dans les rapports entre les différents partenaires et le Ministère des Sports et de l'Education Physique.

Mesdames,

Messieurs,

Le programme de la redynamisation du Sport et de l'Education Physique est un vaste et ambitieux chantier. S'abstenir d'en prendre conscience serait condamnable ! Demeurer accroché par nostalgie aux victoires d'antan serait reculer. Persister dans l'inertie serait refuser de prendre notre place dans l'Histoire exaltante du sport Cameroun. Mais pour y parvenir, il faudrait passer par bien des sacrifices, y compris l'acceptation des défaites.

Ainsi va l'histoire. Pour renaître, il faut mourir, pour ressurgir, il faut disparaître. Pour refonder, il faut avoir atteint le fond.

Puissiez-vous donc, pendant les jours que nous allons passer ensemble, lors de ces assises, ne pas démeriter.

C'est sur cet appel solennel et impératif que je déclare ouverts les Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique pour que

Vive le Mouvement Sportif Camerounais,

Vive le Cameroun,

Vive Son Illustre Chef, Son Excellence, Paul BIYA.



DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR

83

(Source : www.minsep.cm)

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Excellences et Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations
internationales ;

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;

Monsieur le Préfet du MFOUNDI ;

Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté
Urbaine de Yaoundé ;

Mesdames et Messieurs les experts de la Fédération Internationale
de Football Association ;

Monsieur le Président du Comité National Olympique du
Cameroun, Président de la Confédération Africaine d'Athlétisme et
Président du Conseil International du Sport Mondial ;

Mesdames et Messieurs les experts de la Confédération Africaine de Football ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des Différentes Fédérations Sportives du Cameroun ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Je ne reviendrai pas sur les éléments pertinents qui ont motivé la tenue de ces importantes assises qui, depuis 2 mois, mobilisent et passionnent les Camerounais :

- la volonté réitérée du Chef de l'Etat de mettre de l'ordre dans le mouvement sportif et de lui insuffler un esprit de conquête vers l'émergence 2035 ;
- la répétition des crises et dysfonctionnements entre les organes en charge de l'administration du Sport et de l'Education Physique ;
- le souci de capitaliser toutes les passions vers des objectifs consensuels.

Mesdames et Messieurs,

Lors du lancement des Etats Généraux le 18 novembre dernier, un cahier de charge vous a été prescrit.

Trois jours durant, trois petits jours seulement vous étiez impartis pour repenser l'ensemble du mouvement sportif national. C'était un défi majeur, je crois savoir, après avoir écouté le rapport général qui vient de

nous être délivré, que l'essentiel a été fait et que vous avez relevé le défi lancé.

Voici donc le Sport Camerounais et l'Education Physique dotés des armes de combat, pour l'émergence 2035.

Vos judicieuses propositions et recommandations constitueront le ferment et le terreau qui feront germer notre mouvement sportif en vue d'abondantes moissons.

Je puis vous assurer que je me ferai un devoir de transmettre à la Très Haute Autorité qui a commandité les présentes assises les résultats de vos travaux. Et d'ailleurs, ceux-ci sont tellement attendus par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement qui m'a prescrit de les présenter solennellement au Conseil de Cabinet dès le jeudi 25 novembre 2010.

Mesdames et Messieurs,

La refondation de l'administration et de la pratique du Sport et de l'Education au Cameroun passent par bien des étapes, bien des sacrifices et de nouvelles attitudes à bannir. De la discipline, il nous en faudra, à tous les acteurs que nous sommes, mais surtout l'amour de la patrie que nous devons placer au-dessus de tout, de nous-mêmes, de nos égos. Nous avons été tous profondément déçus par la prestation... des Lions Indomptables, sur les pelouses d'Afrique du Sud, déception à la dimension des espérances que l'on pouvait malgré tout, raisonnablement nourrir, au vu des moyens dégagés par les Pouvoirs Publics et les Sponsors. Mais nous avons davantage déploré l'attitude anti-sportive des acteurs qui n'ont pas eu la décence de respecter les couleurs qu'arbore le maillot qu'ils portent : celles du Cameroun.

Le Football est le sport collectif le plus populaire dans notre pays et dans le monde entier. Il mobilise l'enthousiasme de millions de spectateurs et fait rêver de nombreux jeunes qu'il attire. L'image donnée en Afrique du Sud est bien éloignée des valeurs que le sport entend promouvoir : l'esprit d'équipe, l'esprit collectif, le travail et l'humilité.

Mais, il me paraît que nous ne gagnerons rien à ressasser les déceptions et alimenter les rancœurs. Je lance un appel à tous les joueurs de l'Equipe Nationale pour défendre les couleurs de notre pays avec ferveur et

patriotisme qu'ils doivent placer au-dessus d'eux-mêmes et au-dessus de tout et de tous. Sans être oubliée, la page d'Afrique du Sud mérite d'être tournée. Nous devons jeter les bases saines pour une nouvelle équipe du Cameroun que nous attendons tous.

Ce qui vaut pour le football, vaut également pour les autres sports collectifs.

Excellence, Mesdames, Messieurs,

Je le réitère sans ambages : notre mouvement sportif doit contribuer efficacement au développement national, à l'accroissement de l'offre d'emplois et à la création des richesses. Il doit s'arrimer sans faille au programme politique des Grandes Ambitions initié par le Chef de l'Etat S.E Paul Biya et impulsé par le Premier Ministre Chef du Gouvernement répercutés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (D.S.C.E).

Dès lors, le partenariat, dans toutes ses dimensions, constitue la voie royale pour instaurer une synergie confiante et durable entre tous les acteurs, une communion qui renforce la généreuse contribution de chaque partenaire et assure la cohésion de l'ensemble.

Le moment est maintenant venu d'interpeler singulièrement nos principaux partenaires.

D'abord les ministères en charge de la formation des jeunes dans le domaine du Sport et de l'Education Physique :

- L'Education de Base (MINEDUB)
- Les Enseignements Secondaires (MINESEC)
- L'Enseignement Supérieur (MINESUP)
- L'Emploi et la Formation Professionnelle (MINEFOP)
- La Jeunesse (MINJEUN)

Ensuite les Collectivités Territoriales Décentralisées (C.T.P)

Enfin et surtout les Organisations du Mouvement Sportif notamment le Comité National Olympique (C.N.O.S.C), les Fédérations et Associations.

Illustres partenaires, tout en me réjouissant de votre implication dans la bonne marche du Sport et de l'Education Physique au Cameroun, il me plaît

de réaffirmer que nous devons conjuguer nos efforts pour traduire en actes concrets la grande vision très chère au Chef de l'Etat pour l'Education Physique et le Sport au Cameroun comme force de développement et ferment de l'unité nationale.

A l'adresse de nos illustres invités, notamment ceux venus de l'extérieur, j'exprime, en même temps que la mienne propre, toute la gratitude de la nation sportive Camerounaise. Votre grande expertise et vos généreuses contributions nous ont permis de bâtir ensemble le socle nouveau où devront s'ériger le Sport et l'Education Physique dans notre pays.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Au terme de nos assises et au vu de notre abondante moisson, je puis vous garantir que le Gouvernement de la République s'engage fermement à mettre en œuvre et dans les meilleurs délais toutes les pertinentes résolutions et judicieuses recommandations de ces assises qui s'achèvent pour le grand bonheur du sportif, du sport et de toute la nation pour que

Vive le Mouvement Sportif Camerounais,

Vive le Cameroun,

Vive son Illustre Chef S.E le Président de la République Paul Biya.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.



**MOTION DE SOUTIEN ADRESSEE A SON EXCELLENCE
MONSIEUR PAUL BIYA, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN, PREMIER SPORTIF
CAMEROUNAIS**

**LES PARTICIPANTS AUX ETATS GENERAUX DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE
ORGANISES A YAOUNDE DU 18 AU 20 NOVEMBRE 2010,**

- **CONSIDERANT** LA POLITIQUE DES GRANDES AMBITIONS DEFINIE PAR LE CHEF DE L'ETAT ET MISE EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU RENOUVEAU ;
- **CONSIDERANT** L'INTERET ACCRU ET LA SOLLICITUDE QUE LES POUVOIRS PUBLICS MANIFESTENT ENVERS LE SPORT ET L'EDUCATION PHYSIQUE ;
- **CONSIDERANT** LA VOLONTE DU GOUVERNEMENT DE FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUTES LES COUCHES DE LA POPULATION AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ;
- **CONSIDERANT** LES MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR MODERNISER L'ORGANISATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET ACCROITRE LES PERFORMANCES DES ATHLETES CAMEROUNAIS ;

EXPRIMENT LEUR SOUTIEN SANS FAILLE A SON EXCELLENCE MONSIEUR PAUL BIYA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN DANS L'ŒUVRE DE REDYNAMISATION DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE ;

REAFFIRMENT LEUR INDEFECTIBLE ATTACHEMENT AUX NOBLES IDEAUX DE PAIX, DE SOLIDARITE ET DE CONCORDE NATIONALE QU'II

INCARNE SI HEUREUSEMENT DEPUIS SON ACCESSION A LA MAGISTRATURE SUPREME LE 06 NOVEMBRE 1982 ;

SALUENT L'HEUREUSE INITIATIVE DU CHEF DE L'ETAT POUR L'ORGANISATION DANS NOTRE PAYS DES ETATS GENERAUX DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE DE NOTRE PAYS CONSACRES A LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE.

PRIENT DIEU TOUT PUISSANT DE LUI ACCORDER SAGESSE, SANTE ET LONGUE VIE.

Fait à Yaoundé le 20 novembre 2010

LES PARTICIPANTS

Sous thèmes (04)	Modérateurs (04)	Rapporteurs (04)	Membres (68)
------------------	---------------------	---------------------	-----------------



Atelier thématique 1

EDUCATION PHYSIQUE

L'enseignement de l'Education Physique en milieu scolaire et universitaire.		Dr BAKENA Emmanuel (ydé)	M. NOAH ATANGANA	Mme ENANG Ruth
			Mme ZAMBO Germaine	M. BETOME EPOUPA André
			M. OLOMO Théophile	M. EKOBENA Jean Claude
			M. ATEBA Frédéric	M. MADOLA EVANS
			M. TCHATCHOUA	M. TANYI Henry
			M. TAMO Michel	M. ISSA HAMADJODA
			M. NJOH MBONGUE	M. NYATCHO Armand
			M. TCHOKONTE Samuel	M. ABESOLO Bernard
			M. EMOG Paul Valentin	M. ABDOULAY ABDOULRAZACK
			M. DJENDOLA Pierre	M. EVAN BENGONO Moïse
			M. DALA Marcel	M. NIBA SUH Georges
			Mme NANE née NGO NKOLO	M. NONDJE René
			M. ENAMA ENAMA	M. AHIDJO HAMAN
			M. YING YANG	M. MBENA Célestin
			M. DANMOU B.	M. ENGOLO Jean Yves
			M. BYEM ASSADJE	Mme ONDOA Geneviève
			M. KOUSSAGBE Germain	M. EBODE Boniface
			M. OUMARAINI	M. BANGA Pierre
			M. KOSKA Joseph	M. FANDJO Georges
			M. NDJOCK LIKENG	M. FOUA Victor
M. NKOME Alphonse	M. NKOLONG François			
M. Emmanuel GUIDIO	M. NTITEM II Thomas			
M. MPELE Emmanuel	M. BITOUTOU EMPAL			
M. DJABBO M. Pascal	M. EBOUELE NTOUSA			
Mme NJAPDOUNKE Zenabou	M. KAPTIO Honoré			
Mme OLINGA née DOUMA	M. TCHOUNGUE KAMGA			
Mme Marie Therese MOUYAME	M. MANDENG Samuel			
Mme MBIMI Gisele	M. BEDJIGUI Jules			
M. ENGONGODO Dominique	Mme MBAKOP Débora			
Mme Martine NYONGA	Dr TAMOUFE SIMO			
M. MBOLO ZE	M. BIYIHA BI TONYE			
M. Blondel Yohan	M. EWODO Louis			
M. ESSAMA Rodolphe	M. EKANE IVO EKOTI			
M. DJOUM KAMMOGNE	M. NGAH NGONO			
Le développement de la pratique de l'Education Physique en milieu scolaire, universitaire et extra scolaire.	Mme ABENA Apolline, IGS /MINSEP (ydé)	Mme MBITA Marie L. (ydé)		
La gestion des Enseignants d'EPS dans les structures partenaires.	M. SOGUE YAOUNA (ydé)	Mme MOUKOURI Yvette (ydé)		
Education Physique et genre.		M. MINDJEME Jules (ydé)		

Atelier thématique 2

DISCIPLINES SPORTIVES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES.

Sous thèmes (03)	Modérateurs (05)	Rapporteurs (03)	Membres (95)	
L'environnement institutionnel (Convention des fédérations avec l'Etat Statut et Règlement intérieurs des fédérations ; statut du sportif de haut niveau ; le projet de règlement intérieur type des sélections nationales).	Pr POUGOUE Gérard (ydé) Me ENAMA IGNACE (ydé) HAMADOU EVELE (ydé) NDJANA Robert (ydé)	BISSIK Ariane Sylviane ; (ydé) ESSAMA Alphonse Benoit ; (ydé) Anthony FORSUH (ydé)	M. NGUIBOUS André	M. KUISSI Jacques
			M. TINDAN T. Salomon	M. TEP Diéudonné
			M. ONGUENE G. Michel	M. EPENTE TAZEU
			M. ZENDONG Etienne	M. DJOMO KOUAMO Jean
			M. ELOUMOU Bruno	M. MVENG Hervé
			M. DARWE François Xavier	Mme HAMANY Marie Sandrine
			M. TCHOFFO SAA Maurice	M. ALEOKOL MABIEME J.M.
			M. MODIME NDJALLA	Mme MBECK née Ruth NGOHSADJO
			M. ENGBWANG Jean Claude	M. NWAHA Boniface
			M. Pierre LEBON ELANGA	M. MINONG Etienne
M. MATAM MATAM	M. BILANDA Paul Bienvenu			
MARY VONNE LEGE	M. YENDE TIADJOUÉ L.			
M. OBAME Jean Claude	M. AKOA Sébastien			
M. BELING NKOUMBA Patrice	M. EYEBE Mathias			
M. MBEY NJE Joël	M. MOHAMADOU Salihou			
Mme ETONG Léonie Paulette	M. YONKEU ANCELIN			
M. MBOUS Jacques	M. DOGMO Bertin			
M. KOUOH Charles	M. NDUKU Samuel			
M. Michel NKOLO	Mme AMBATTÀ Carole			
M. PENEKOUL Yves	M. GANGSOM Ethel F.D.			
M. MEBAR Joseph	M. TSANGA EBODE			
M. BILAMO Michel	Mme FOTSA Florence			
M. ABANDA Christophe	M. SIEWE M. Alexis			
M. TCHWEM Justin	M. David OJON			
M. NDONGO EBANGA	M. MOLOKE Ebenezer			
M. TCHOUNGUI Norbert	M. NLEMBA Roger			
M. NGUENE André	M. MBARGA Diéudonné			
M. MBALA Jean Claude	M. ESSOMBA Hervé			
M. OYOKO Joseph	M. TONFACK Roger			
Mme BETALA Cécile	M. DIKOUME Augustin			
M. BAJUN Trésor	M. BATOUM René			
M. ATA Robert	M. EDIMA OTABELA			
M. NGODEBO Silver	M. ABAS MALOUM			
Dr AMPOAM Christophe	M. FOBUZI Richard			
M. NGUIMBI NGONA Franck	M. ATANGANA Martial			
M. MVENG EVINA	M. BIOGOLO Bienvenu			
Mme KANA MABAT	M. ATANGANA TSOUNGUI			
M. Armand AMBASSA	Dr BIYIHA NGOCK			
M. ZACHARIE ONANA	M. NGOUANG Jean			
M. Hubert TCHATCHOUA	M. ETOGA Longin			
Me EMGUEU Leonard	M. SIMEN GAPING			
M. ABDOULAYE ADO	M. EPENTE TAZE			
Mme NGA ETEME C.	M. ETSIL Simon			
M. André HARA	M. YETNA BATOUM Joseph			
M. OBAME Jean Claude	M. ESSAMA ESSOMBA			

		M. Dieudonné TANDJAM	M. ONANA Didier
		M. TUETE WAFFO Fidèle	



Atelier thématique 3

Atelier thématique 4

FOOTBALL.

<p>L'environnement institutionnel (Convention Etat/Fédérations, Statut et Règlement intérieurs des fédérations, autres projets de texte, etc.).</p> <p>L'organisation et le fonctionnement des fédérations.</p> <p>Les Jeux sportifs traditionnels.</p> <p>Les Centres de remise en forme.</p> <p>Sport et genre.</p>	<p>M. OUM Edouard (ydé)</p> <p>FONDUFE W Cyprian (ydé)</p> <p>Dr EBAL MINYE (ydé)</p>	<p>TOUA EBODE Marie Chantal (ydé)</p> <p>KWENDE Rosalie (ydé)</p> <p>ONDOA Jean Marie S (ydé)</p> <p>EVELE Malik Atour (ydé)</p>	M. BELLA Eves	M. NGA Emmanuel
			M. MAMA MBOA Espérat	M. ETOGO (IRP Centre)
			M. ALI ADJI	M. BANGUE MORE
			M. FOTSA Jacques	M. ONDOUA MINTYENE Rémy
			M. ESSISSIMA Emanuel	M. MOBOUTOU Joseph Désiré
			M. TANYI ROQUECEGNOL	Mme MENG Thérèse
			M. TSAPGOU Jean Jérémie	M. NKOTH Simon Pierre
			M. TSO Cyprian	M. ZANGA ABOA Raphael
			M. AGBOR Victor	M. GADJI ALI
			M. ESSOMBA René	M. DONG ABARA Alfred
			M. PONOG Mathias	M. ELA BEKALE Emmanuel
			M. PEKBA Joseph	Mme MBALA Angèle
			M. BISSON T. Jérôme	M. NZETIEP Essaie
			M. NTCHAM Luc Carlos	M. FOKAM Luther
			M. NYEMB MBOCK	M. HAMADOU
			M. YOUNDJE Frederick	M. SADOREY Jean Pierre
			M. MEME Franck Lucien	M. BISSE JOP Roger
			M. NGUEMOU Mathieu	M. ESSE Jean Francis
			M. JIDJOU KADJE	M. KOLAIGUE Victor
			M. ISHAGA SOULEIMANOU	M. OBAMA Ernest
			M. TCHOMO	M. Polycarpe LABAH
			M. EKEMA Abel	M. NDJOCK LINGOCK
			M. TCHUENDIE Pierre	M. FRANCIS BONGA
			M. Emmanuel MATIAFA	M. NJOYA TIKY H.
			M. NSO DIFFANG M.	M. NGABA Jean Marie
			M. JAMES TABE OROCK	M. MBALLA Clément
M. NGONO ETENE	M. MOUICHE Moïse			
Dr ARIEL NGNITEDEM	M. Eric W. BINFON			
M. PISSO EKWA NSEKE	Mme EBESSA Jacqueline			
M. ABDOULLAHI ALIOU	M. EMAH Basile Junior			
Mme EMOH MEKENTE Eliane	M. MOUNTA SOULE			
M. SAMNICK BIGA Raoul A.				

Sous thèmes (01)	Modérateurs (03)	Rapporteurs (03)	Membres (77)	
<p>Opérationnalisation des recommandations du Forum National sur le Football.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La professionnalisation de notre football. ○ La création d'un Fonds National de Développement du Sport. ○ La nécessité pour la FECAFOOT de réviser ses textes organiques à la lumière des recommandations du Forum. ○ La nécessité de mettre en place dans les meilleurs délais, un comité paritaire de suivi-évaluation des recommandations du Forum. 	<p>Pr MINKOA SHE (ydé)</p> <p>Dr TADO OUMAROU (ydé)</p> <p>Moïse NSOMO M. (ydé)</p> <p>Bell joseph A.</p>	<p>Mme MANGUELE (ydé)</p> <p>Mme UFEI NSEKE (ydé)</p> <p>OBAMA Bernard P. (ydé)</p>	M. MBAKOP André	M. MVE ELEMVA Emmanuel
			Pr Pius OTTOU	M. BOTA Appolinaire
			M. ONDOA Louis	M. EBOA ELAME
			M. NYONGHA Jules Frédéric	Pr NJOYA OUDOU
			M. GWEHA IKOUAM	M. NDTOUNGOU MPILE
			M. KANA Emmanuel Jonas	M. NOUNGUI Pierre
			Col. KUITCHE Roger	M. WANSI Dominique
			M. David MAYEBI	Mme KINNI NDENGE Rel Kien
			M. NGOS D. Blaise	M. TOLOZE Norbert
			M. NKOLO OBAM Laurent	M. Jean Paul AKONO
			M. TATAW E. Stephen	M. ASSAMBA Luc
			M. DJIDJIWA Jean Marie	M. NTSA NKOA Roger
			M. DJOMO NGNOKO Evariste	M. Ibrahim AZIZ
			M. OTTOU Janvier	M. DJOMBIA Justin
			M. ETOUNDI Frédéric	M. BEYECK Benjamin
			Me TOTO SOPPO	M. ESSOUDA Dieudonné
			M. NCHEKOUA T. Jean	M. KAHAM Michel
			M. EVINA Joël	M. NOUTZETCHISSIO Alphonse
			Mme DJITE Catherine	M. TOMBI A ROKO
			Dr Serge MBAPPE	M. Junior BINYAM
			M. Raphaël EBANGA MBALLA	M. GERRY EBA'A
			M. ATEBA EYENE	M. DJIKAM ABOUBAKAR
			M. BONEY Philippe	M. NDE Jean Justin
			M. Jean Baptiste BIAYE	Mme Madeleine SOPPI KOTTO
			M. MODI François Yves	M. Gustave KAMDOUM
			M. ATANGANA ESSOLA	M. Yves Léopold KOM
			M. Remi NOUKEU	M. ABOLO MBENTI Louis
			M. SAMNICK Gustave Emmanuel	M. BOUBA NGOMNA
			M. TSOUNGUI ETOUNDI C.	M. Théophile AWANA
			M. ATANGANA François	M. SOCKENG Etienne
			M. NANGA Lucien	M. OBAMA Guy Roger
			M. Raphaël NKOA	M. NDJILI Pierre
M. NDONGO NDONGO Martin	Mme FOMUM Victorine			
M. EBODE TSANGA Patrick	M. Jean ONGUENE MANGA			
M. ABDOURAMAN HAMAN	M. BIPONA Emmanuel			
M. Guy NSIGUE	M. TAMBE Jonathan			
M. François COLAS	Mme DOUALA MOUTENG			
Me OLINGA Smith	M. MOFOR VALENTINE			
M. MBARGA OYONO	M. AMBANE Emmanuel			
M. ATANGANA Pascal				

Atelier thématique 5

FORMATIONS EN SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE.

Sous thèmes (05)	Modérateurs (06)	Rapporteurs (04)	Membres (83)	
<p>L'environnement institutionnel (textes de l'INJS- CENAJES- Convention écoles de formation et fédérations sportives nationales).</p> <p>Les formations (Centres de formation, formation des formateurs, formation des administrateurs.</p> <p>La formation et la formation des formateurs.</p> <p>La médecine du sport : formation et statuts des personnels.</p>	<p>Pr Jean TABI MANGA (ydé)</p> <p>Pr Joseph MBOUI (ydé)</p> <p>Pr MINYONO NKODO Mathieu (ydé)</p> <p>Pr TETANYE EKWE (ydé)</p> <p>Dr NGOA NGUELE (ydé)</p>	<p>DISSAKE MBARGA M (ydé)</p> <p>DOH BOBGA Macias (ydé)</p> <p>ETOGA MVONDO (ydé)</p> <p>Dr ABELA ONDOBO (ydé)</p>	Pr ANATOLE AFANE ELA	Mme MBALLA Therese
			Dr AZABJI KENFACK M.	M. NTEDE TSANGA
			Pr ATCHOU Guillaume	M. DAOUDA Justin
			Dr Jean – Pierre KAMGA	M. BASOGOG BS
			M. NKOULOU Mathurin	M. DIZEU Thomas
			M. WAKAM Emmanuel	M. MBENGJOMO G
			M. POKAM Maurice	Mme NGO MBANG Christine
			M. MBOMBO Ibrahim	Pr OMGBA Richard
			Mme NDOH NOMO Elisabeth	Dr NGUELE ABADA
			Dr TSITSOL Louis Philippe	Pr Jeanne NGONGANG
			Dr FOUA NJODO	Pr Genevieve MBENGONO
			M. EWANE ESSAMBO	Dr ETOUNDI MBALLA
			M. VOUNDI VOUNDI	M. NJE PANDE Georges
			M. OTTOU EKANI	M. ABOLO BIWELE
			M. LONLA Henri Bertin	M. TATANG Joseph
			Dr NDAKI MBOULET	M. OBOUGOU Patrice
			Dr MBARGA PANDA	Mme AYISSI Marie
			M. WADJIRI Simon	Dr MOTAZE Michel
			M. NANE EONE J.	M. MBAKU Richard
			M. NGOLOKO Emmanuel	M. SAPPALLE TCHIO Boniface
Mme WONDJA F. Germaine	Dr MABOU			
Pr NKO'O A. Samuel	Dr MBENA Catherine			
M. TONTSA François	Mme MENYENGUE Marie Lucia			
M. KUETE TATSABON Laurent	Mme MENGUE Flore			
M. ENAMA Constantin	M. AMOUGOU Martial Patrice			
M. TUETE WAFFO	M. MANGA André			
M. MOFOU KAMGUE	M. TOUH Adrien			
M. BONO Jean Calvin	M. OWONA TSOUNGUI Germain			
M. EWANE EPANDA	Dr MALONTE Pierre			
M. NJOCK NJOCK Jules	M. GUESSOGO William			
M. TAH EVINA Alvin	M. BOUITANG Dieudonné			
M. TUKOV Cyprain	M. AMOA Jean Marie			
Mme CHATUE Victoire	M. TOBO Abel			
M. OLOKO Ambroise	M. AJJEMBE J.			
M. MINDJA ZAM	M. NGOUG Cyril			
M. NANA SALENG	M. MAYO DIBOMA			
M. ZAKAYE Elysée	M. ZAMBOU DAGOBERT			
Dr DANGA Wilfred	M. MOUHAMED OUMAROU			
M. WENDJEL Jules	Mme MIBO'O Pascal			
M. GAOUSSOUMOU Jean	M. DIBENGUE Berthold			
Dr ZEBAZE Louis	Dr BISSOU MAHOP			
Dr NDO NTOLO E.				

Atelier thématique 6

FINANCEMENT ET PARTENARIAT. (79)

Sous thèmes (04)	Modérateurs (05)	Rapporteurs (04)	Membres (69)	
<p>Le financement.</p> <p>Les infrastructures.</p> <p>Le partenariat (collectivités territoriales décentralisées, Etat, opérateurs économiques, ONG, média etc.).</p> <p>Marketing et sponsoring.</p>	<p>Pr. ONANA AWONA Charles (ydé)</p> <p>Col Jackson KAMGAIN (Dla)</p> <p>BAYIN IGNATUS (ydé)</p>	<p>ESSOH Philippe Edmond (ydé)</p> <p>BABAN à BISCENE (ydé)</p> <p>MBOUDOU CÔME (ydé)</p> <p>POLA THOMAS (ydé)</p>	M. Jonas KEMAJOU SYAPZE	
			M. EBOKO MEKINDA	
			Mme WETIE Hélène	M. MERVIN AKAM
			M. MANI Pierre	M. IGOR AMOS GUINWETH
			Mme EBALI Marie Joseph	M. PIEUME Calixte Olivier
			Mme SISSA MBEDY	M. NDJOMO Joseph
			Mme PIIM Clotilde	M. ELOUMOU Martin
			M. LAWSON LATEVI	M. NDJIDJEU Denis
			M. ABANDA Victor	M. KOUEMOU Henri
			M. FANDJA Léonard	M. TIAGUE Elvis
			M. André LEUMALEU	M. OUSMANOU Ibrahim
			M. ATANGANA ETOA Charles	M. TCHOFFO Oscar
			M. ADAMO AROUNA	M. NWA A BISCENE
			M. MVOLO Philibert	M. ABEL MBENGUE
			M. POUGOUE Joachim	M. EYEBE Mathias
			Mme BIYAGA Jeanne	M. NDOH DZIE Joseph
			M. NTOCKO DIKONGUE	M. ESSAMA MEZOE Fabien
			M. TCHANG BILOA Roger	M. MINYOGOK Emilie Estelle
			M. TCHINDA TSALLA	M. NDZANA Joseph
			M. KALONG André Basile	M. BARTHELEMY NTILA
Mme ESSOMBA Antoinette	M. ENGALA Casimir			
M. MBOA Apollinaire	M. NKODO Jean Jacques			
M. NOAH NTOMBA	M. NOAH MANGA Léonel			
M. NANA PAYONG	M. TABEL YIMGA Frédéric			
M. NYECK Mathias	Mme EKO Flore			
M. MBARTHELEMY	M. BENGZA Zachée			
M. FAYCAL ABDOULAYE	M. OLOA Florent			
Dr KONTCHOU Bernard	Pr. BIKANDA Pierre Jonathan			
M. MBASSI NDJOMO Philippe	M. ONANA victor			
M. Jean Paul FOUA OTTOU	M. SAIDOU Roufaou			
Me KONTCHOU Gabriel	M. KANA Hilaire			
M. BIHOLONG NDJEM Etienne	Mme TIOMA Hélène			
M. FORKOU Jean	Mme NGONO MBARGA Marte			
M. NAMA Janvier	M. POKEM Elis			
M. ABEGA Martin	M. Yves YOPA			
M. AWONO ONANA				



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES SPORTS ET
DE L'EDUCATION PHYSIQUE

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND
PHYSICAL EDUCATION

MINISTER'S CABINET

DECISION N° 245 /MINSEP/CAB du 12 OCT. 2010

Portant création du Comité d'Organisation des Etats
Généraux du Sport et de l'Education Physique

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi 96/09 du 05 août 1996 fixant la Charte des Activités Physiques et Sportives ;
 - Vu la loi n° 2007/086 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
 - Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement;
 - Vu le décret n° 2005 /098 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
 - Vu le décret n° 2009/223 du 30 juin 2009 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE

TITRE I

DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}.- Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, créé au sein du Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP), un Comité chargé de l'organisation des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique ci-après dénommé « le Comité ».

Article 2.- Placé sous l'autorité du Ministre des Sports et de l'Education Physique, le Comité a pour missions, de préparer et d'organiser les Etats Généraux.

TITRE II
DE L'ORGANISATION DU COMITE

Article 3.- Le Comité comprend :

- une supervision ;
- une commission scientifique ;
- des sous comités techniques ;
- un point focal.

CHAPITRE I
DE LA SUPERVISION

Article 4.- (1)- La supervision est composée ainsi qu'il suit :

Président : le Ministre des Sports et de l'Education Physique

Vice-présidents : - le Secrétaire Général du MINSEP

- le Représentant du MINJEUN
- le Président du Comité National Olympique (CNO)

Membres :

- un Représentant de la Présidence de la République
- un Représentant des Services du Premier Ministre
- un Représentant du MINESUP
- un Représentant du MINESEC
- un Représentant du MINEDUB
- l'Inspecteur Général des Services/ MINSEP
- un Représentant du Gouverneur de la Région du Centre
- un représentant de l'ONEPS
- des personnalités ressources.

Membres d'honneurs:

Rapporteurs :

- le Directeur des Affaires Générales/MINSEP
- le Chef de la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération /MINSEP
- le Chef de la Cellule de Suivi/ MINSEP
- une Personnalité ressource.

(2)- Le Président de la Supervision peut en tant que de besoin, associer aux travaux toute autre personne, en raison de sa compétence sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 5.- (1)- la Supervision se réunit, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

(2)- Elle peut se réunir en session élargie à l'ensemble de tout ou partie de ses sous-comités techniques.

CHAPITRE II **DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE**

Article 6.- (1) -La Commission scientifique est chargée:

- d'identifier les participants ;
- de préparer les lettres d'invitation;
- d'élaborer et de diffuser les documents ;
- d'assurer le suivi des travaux en plénières et en ateliers;
- de préparer les actes constitutifs des Etats Généraux;
- d'élaborer le rapport général en relation avec la Cellule de Traduction ;
- d'assurer le suivi de l'impression du rapport général ;
- d'assurer la diffusion des actes des Etats Généraux ;
- d'élaborer le compte rendu du déroulement des Etats Généraux à adresser au Premier Ministre, Chef du Gouvernement au plus tard quinze jours après la clôture officielle des assises.

(2) La Commission scientifique comprend un Président, des Vice-présidents, des Rapporteurs, des Membres et des Personnels d'appui.

CHAPITRE III **DES SOUS-COMITES TECHNIQUES**

Article 7.- (1)- Huit (08) sous-comités techniques sont chargés des aspects techniques et logistiques liés à l'organisation et à la tenue des Etats Généraux.

(2)- Ils sont tenus sous la responsabilité de leur président de dresser des rapports circonstanciés et un rapport final à l'issue des Etats Généraux. Le rapport final est assorti d'un compte d'emploi.

(3)- Ils sont constitués ainsi qu'il suit :

- 1- Sous-comité des Finances ;
- 2- Sous-comité Marketing ;

- 3- Sous-comité des Discours ;
- 4- Sous-comité de la Communication ;
- 5- Sous-comité de l'Accueil et du Protocole ;
- 6- Sous-comité du Secrétariat ;
- 7- Sous-comité de la Santé ;
- 8- Sous-comité de la Sécurité.

(4)- Chaque sous-comité technique comprend un Président, un ou deux rapporteurs et un ou plusieurs membres.

Article 8. – (1)- Les mandats des sous-comités techniques sont définis ainsi qu'il suit :

a) **-Le Sous-Comité des Finances** est chargé de toutes les questions financières relatives à l'organisation des Etats Généraux.

b) **-Le Sous-Comité Marketing** : (1) Il est chargé de :

- promouvoir l'événement ;
- rechercher des sources de financement complémentaire autres que le budget de l'Etat ;
- élaborer le cahier des charges.

(2)- Le Sous-Comité Marketing peut en tant que de besoin faire appel à un prestataire des services pour l'accomplissement des activités ci-après :

- accueil ;
- restauration ;
- transport ;
- sensibilisation des partenaires ;
- animation et sonorisation ;
- production des supports audiovisuels ;
- aménagement des salles des séances;
- enregistrement des participants.

(3)- Le Sous-Comité Marketing assure le secrétariat technique des Etats Généraux à savoir :

- la saisie des documents ;
- la reprographie ;
- la traduction ;
- la reliure.

(4)- Pour l'organisation efficiente de ses activités, le Sous-Comité marketing est constitué en pools selon la nature des activités à accomplir.

(5)- Le Président du Comité d'organisation peut en tant que de besoin, confier toute autre mission au Sous-Comité marketing.

- c) - **Le Sous-Comité des Discours** est chargé de la rédaction des discours.
- d) - **Le Sous-Comité de la Communication** est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication avant, pendant et après les Etats Généraux.
- e) - **Le Sous-Comité du Protocole** est chargé d'accueillir et d'orienter les invités.
- f) - **Le Sous-Comité de la Santé** est chargé de prendre toutes les dispositions pour assurer la couverture sanitaire des Etats Généraux.
- g) - **Le Sous-Comité de la Sécurité** est chargé de la sécurité et du maintien de l'ordre pendant le déroulement des Etats Généraux.

(2)- Les Sous-Comités Techniques sont tenus d'élaborer leur plan d'action et de les faire valider par la Supervision.

CHAPITRE IV **DU POINT FOCAL**

Article 9.- Sous la responsabilité du Ministre chargé des Sports et de l'Education Physique, le point focal est chargé :

- de centraliser et de diffuser les informations liées à l'organisation des Etats Généraux ;
- d'assurer la liaison entre les participants aux Etats Généraux et le Comité d'organisation ;
- d'organiser, en relation avec les Rapporteurs de la Supervision du Comité, les réunions du Comité et de rédiger des rapports sur l'état d'avancement des préparatifs des Etats Généraux ;
- d'assurer le suivi des plannings des différents sous comités ;
- d'élaborer, en relation avec les Rapporteurs de la Supervision, les comptes rendus quotidiens des Etats Généraux ;
- d'exécuter toute autre mission à lui confiée par le Président du Comité d'organisation.

Article 10. (1)- Le point focal se compose ainsi qu'il suit :

- un (1) coordonnateur ;
- deux (2) rapporteurs ;
- des membres.

(2)- Le point focal se réunit au moins une fois par semaine sur convocation de son coordonnateur.

CHAPITRE V **DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

Article 11.- La composition du Comité est constatée par décision du Ministre chargé des Sports et de l'Education Physique.

Article 12.- (1)- Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, il est alloué auxdits membres des facilités de travail, selon les modalités arrêtées par le Ministre des Sports et de l'Education Physique.

(2)- Les charges de fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de l'Etat.

Article 13. - Le Comité est dissout de plein droit, après le dépôt du rapport général des Etats Généraux.

Fait à Yaoundé, le 12 OCT. 2010

Ampliations :

- MINETAT/ SG/ PR (ATCR) ;
- SG/ PM (ATCR) ;
- MINSEP/CFS ;
- INTERESSES ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES.



LE MINISTRE

Michel ZOAH

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES SPORTS ET
DE L'EDUCATION PHYSIQUE

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND
PHYSICAL EDUCATION

MINISTER'S CABINET

DECISION N° 246 /MINSEP/CAB/ du 17 2 OCT. 2010

Constatant la composition du Comité d'Organisation
des Etats Généraux du Sport et de l'Education
Physique

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi 96/09 du 05 août 1996 fixant la Charte des Activités Physiques et Sportives ;
 - Vu la loi n° 2007/086 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
 - Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement;
 - Vu le décret n° 2005 /098 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
 - Vu le décret n° 2009/223 du 30 juin 2009 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu la décision n° 245 MINSEP/CAB du 12 octobre 2010 portant création du Comité d'Organisation des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE.

DES DISPOSITION GENERALES

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, désignés membres du Comité chargé de l'organisation des Etats Généraux du Sport et de l'Education Physique, les personnalités ci-après :

SUPERVISION

Président : Monsieur **Michel ZOAH**, Ministre des Sports et de l'Education Physique

Vice -présidents :

Messieurs :

- **Emmanuel Samuel WONYU**, Secrétaire Général du Ministère des Sports et de l'Education Physique
- Le Représentant du MINJEUN
- **KALKABA MALBOUM**, Président du Comité National Olympique du Cameroun

Rapporteurs :

Messieurs :

- **OUMAROU TADO**, DAG/MINSEP
- **Philippe Edmond ESSOH**, DEPCO/MINSEP
- **Pierre David BABANE A BISCENE**, Cel.Suivi/MINSEP
- **Eleuthère MANGA ZAMBO**, CELJUR/MINSEP
- **Mathias DOH BOBGA**, DA/INJS

Membres d'honneur

- Monsieur **Félix TONYE MBOCK**
- Professeur **Joseph OWONA**

Membres :

- un représentant de la Présidence de la République
- un représentant des Services du Premier Ministre
- un représentant du MINESUP
- un représentant du MINESEC
- un représentant du MINEDUB
- Madame **Apolline ABENA**, IGS/MINSEP
- un représentant du Gouverneur de la Région du Centre
- un représentant de l'ONEPS
- Maître **Ignace Maurice ENAMA**, personnalité ressource
- Professeur **MINKOA SHE**, personnalité ressource
- Monsieur **Edouard OUM**, personnalité ressource
- Monsieur **François DIKOUME**, personnalité ressource



COMMISSION SCIENTIFIQUE

Président : Monsieur Pierre AMA / Personnalité ressource

Vice-présidents :

Messieurs :

- Dieudonné WOUASSI / CT1/MINSEP
- TADJORE NDJOCK / Personnalité ressource

Rapporteurs :

Messieurs :

- Emmanuel BAKENA / IP/MINSEP
- Benoit NDI ZAMBO / Personnalité ressource

Membres :

Messieurs.

- Blaise OMGBA / DDSHN/MINSEP
- Cyprian FONDUFE WONGIBE / DNSOS/MINSEP
- SOGUE YAOUNA / DDEP/ MINSEP
- OUMAROU TADO / DAG/MINSEP
- Philippe Edmond ESSOH / DEPCO/MINSEP
- Edmond EBAL MINYE / SD/DNSOS/MINSEP
- Evans MADOLA MBIAKALE / SD/DDSHN/MINSEP
- Martin ETOGA MVONDO / SD/DDSHN/MINSEP
- Jean Marie ONDOA / CE2/DEPCO/MINSEP
- Maitre Ignace M. ENAMA / Personnalité ressource
- Pr. MINKOA SHE / Personnalité ressource
- Côte MBOUDOU MBALA / Personnalité ressource

Mesdames

- UFEI NSEKE / CRTV
- Thérèse Pauline MANGUELE, / Personnalité ressource
- un représentant du MINESUP
- un représentant du MINESEC
- un représentant du MINEDUB
- un représentant du MINJEUN

Appui Technique :

Messieurs

- Ambroise OLOKO / DEPCO/MINSEP
- Ethel F. Destin GANGSOM / CI/ MINSEP

SOUS-COMITES TECHNIQUES

a) *SOUS-COMITE DES FINANCES*

Président : Monsieur OUMAROU TADO

Rapporteurs :

Messieurs

- Jean Blaise TSANGA / SDBU/MINSEP
- Jean Marie Sylvain ONDOA / CE2/DEPCO

Membres :

Messieurs :

- Cyriaque EDZOGO
- Daniel BEKONO

CF/MINSEP
CSBU/MINSEP

b) SOUS-COMITE DU MARKETING

Président : Monsieur MANGA ZAMBO

CELJUR / MINSEP

Rapporteurs :

Messieurs :

- Henri MBAPPE DIBONGUE
- Emmanuel BOYOMO

MINSEP
Personnalité ressource

Membres :

Messieurs :

- Philippe Edmond ESSOH
- Simon Pierre NKOTH
- Côme MBOUDOU MBALA

DEPCO/MINSEP
CEA1/DEPCO/MINSEP
Personnalité ressource

Mesdames. :

- FOUDA AWOUMOU
- Angèle BALLA
- Elise EMVOUTOU
- ESSOMBACatherine
- OWONA Elisabeth
- WOLBERT Elissar

CAB/MINSEP
CAB/MINSEP
CAB/MINSEP
DEPCO/MINSEP
DEPCO/MINSEP
Consultante

c) SOUS-COMITE DES DISCOURS

Président : Monsieur OUMAROU TADO,

DAG / MINSEP

Rapporteurs :

Messieurs :

- Leon Godlieb SANGO
- Pierre Edmond BANGA
- Moïse DOUMOU

CS/DDSHN/MINSEP
INJS
Personnalité ressource

d) SOUS-COMITE DE LA COMMUNICATION

Président : Monsieur SOGUE YAOUNA

DDEP/MINSEP

Vice-présidents :

Madame UFEI NSEKE
Monsieur : Alain BELIBI

CRTV
CRTV

Rapporteurs : Madame Rose MBA ONANA
Monsieur Jules MINDJEME

Cell.com/MINSEP
CS/DNSOS/MINSEP

Membres

Madame **Léocadia BONGBEN**

THE POST

Messieurs :

- **Gédéon TAZOH**
- **Philippe BONEY**
- **Junior BINYAM**
- **Abdoulaye ABBO**

CRTV
CANAL 2
FECAFOOT
Personnalité ressource

e) SOUS-COMITE DE L'ACCUEIL ET DU PROTOCOLE

Président :Monsieur :Moïse NSOMO MONEYEMVENG

CT2/MINSEP

Vice-présidents :

Messieurs

- René L. BELLA EVES**
- MOUNDE NDAM**

IS1/MINSEP
SDACL/MINSEP

Rapporteurs : Monsieur Sylvanus NTCHE
Un représentant du MINREX

Celcom/MINSEP

Membres :

Mesdames:

- **Alvine MEDOUANE**
- **Marlyse FEUMBA**

CS/SDACL/MINSEP
CS/DAG/MINSEP

Messieurs :

- **Dieudonné ABESSOLO**
- **Godlieb SANGO**
- **ONOBIONO**

CAB/ MINSEP
CS/DSHN/ MINSEP
CAB/ MINSEP

f) SOUS-COMITE DE LA SANTE

Président : Pr Gèneviève BEGONO

FAC. MEDECINE

Rapporteurs :

Dr. Martin ABELA ONDOBO
Dr. BISSOU MAHOP

MINSEP
INJS

Membres :

Dr. NGALLE MBONJO
Dr. Alain ETOUNDI MBALLA
Dr. Florence MANYIM

FECAFOOT
MINSANTE
MINSEP

g) SOUS-COMITE DE LA SECURITE

Président : Le Représentant du Gouverneur de la Région du Centre

Membres : Les forces de maintien de l'ordre

h) LE POINT FOCAL

Coordonnateur :

Monsieur : **Blaise OMGBA**

DDSHN/MINSEP

Rapporteurs :

Messieurs :

- **Jean Fidèle OMGBA**
- **Godefroid TOLA**

SDPSP/MINSEP
Celtrad/MINSEP

Membres :

Messieurs

- **Lucien AQUENYUM NDACHI**
- **Désiré MBASSI**
- **Thomas POLA**
- **Privat KOUOH EPOUPA**

DNSOS/MINSEP
CS/SDACL/MINSEP
CELJUR/MINSEP
INJS

Article 2.- (1) Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, les membres du Comité peuvent avoir droit à une indemnité pour travaux spéciaux selon les taux et modalités arrêtés par décision du Ministre des Sports et de l'Education Physique.

(2) Les charges de fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de l'Etat.

Article 3.- Le Comité est dissout de plein droit, après le dépôt du rapport général des Etats Généraux.

Article 4.- La présente décision sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le **12 OCT. 2010**

Ampliations :

- MINETAT/ SG/ PR (ATCR)
- SG/ PM (ATCR)
- MINSEP/CFS ;
- INTERESSES ;
- CHRONO
- ARCHIVE



Michel ZOAH

